



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

2010

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL

COMPTE RENDU N°2

L'an deux mil dix, le deux avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville d'EU s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame GAOUYER Marie-Françoise, Maire, en session, par suite de la convocation faite par Madame le Maire dans le délai voulu par la loi.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme le Maire : « Mesdames et Messieurs bonsoir. Nous allons donc ouvrir le Conseil Municipal du 2 avril, c'est le numéro 2. Vous avez tous eu connaissance de l'ordre du jour qui est très chargé et je salue derrière nous, la présence de Mme GUILBERT qui est receveur percepteur à la Trésorerie Municipale de Eu. Nous allons pouvoir faire l'appel si vous le voulez bien. Mr DIEPPOIS qui, si vous en êtes d'accord, est nommé le secrétaire de séance. »

Mr DIEPPOIS désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme GAOUYER, Mr LENGLET à partir de la question 8, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr SOUCHET, Mr DIEPPOIS, Mme ELIE, Mr GAOUYER, Mr DUJEANCOURT, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mr GOUET, Mr PARISY, Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mme RADE, Mr DENEUFVE.

Représentés : Mr LENGLET par Mr LEVESQUE jusqu'à la question 7, Mme BRIFFARD par Mr GAOUYER, Mr BEAUMES par Mme COINTREL-CAREL, Mme SUEUR par Mme ROBILLARD, Mme MICHEL par Mr GREBOVAL, Mlle DELRUE par Mme ELIE.

Absent excusé : Mr VITAUX.

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Mme le Maire : « Pour lancer le Conseil Municipal, je voudrais aborder avec vous une très mauvaise nouvelle qui est parvenue en Mairie de Eu. Il n'y a pas si longtemps et vous en avez tous, je pense, eu connaissance, il s'agit du décès de Mr William DELORME. Il s'est éteint à l'âge de 77 ans et dès l'âge de 17 ans, il était embauché à la Verrerie DESJONQUERES qui maintenant, vous le savez, s'appelle S.G.D. où il a effectué l'ensemble de sa carrière. Il a toujours été employé à la Verrerie et il a, en dehors de son temps de travail, consacré son temps libre à sa passion qui était l'archéologie. Il a régulièrement fouillé sur le site gallo-romain du Bois l'Abbé.

Dans les années 1970, il est devenu administrateur de l'Office de Tourisme de la Ville d'Eu. Il a été élu sur la liste de Mr Jean DUHORNAY de 1983 à 1995 et il a œuvré dans le domaine de la culture et aussi présidé l'Ecole de Musique. Il est à l'origine du concours de fleurissement de la Ville d'Eu ^{en} sur ^{Adjoint} il a ^{Millebos} sur la ^{Après} liste quelques années, il a, à son tour, été Maire de Millebos avant de céder la place au Maire actuel. Il a eu, en tout cas, sur l'ensemble de sa carrière, 25 ans de service municipal. Il lui a donc été remis en mai 2008, des mains de Daniel MARIETTE, la médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale, au titre de toutes ses années de services.

En ce début de mars 2010, il nous a quittés et aussi, pour cela, je vous demanderai de vous lever et de faire la minute de silence.

Je vous remercie. »

« Arrivée de Mr GAOUYER qui a donc le pouvoir de Mme BRIFFARD. »

2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2010

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 février 2010 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ou des remarques s'il vous plaît ? »

Mme MALLET : « Juste une remarque, il aurait été intéressant que page 6 à la déclaration, on ait de nouveau les tableaux qui nous ont été présentés sur écran. Là, on se retrouve avec des barres bleues, des barres vertes... »

Mme le Maire : « D'accord. Il faudra voir ce genre de détail parce que la personne qui tape, elle, elle ne voit pas ce qui se passe au tableau. Pour elle, tapant, ça ne lui semble pas naturel puisqu'elle le voit à distance, ce travail. Mais vous avez tout à fait raison.

Sauf cette remarque que nous ferons remonter, pas d'autres choses ?

A ce moment-là nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité je vous remercie.

3) REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS

Aux termes de l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

En vertu de ces dispositions, les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions

dans les instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en application de cette réglementation pour tous les mandats spéciaux accomplis par le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux, pour le compte de la commune.

Mme le Maire : « Ce point n°3, le remboursement de frais aux élus. C'étaient des dispositions qui n'avaient pas été prises lors de l'installation du Conseil Municipal. Donc, je vais lire pour la clarté, pour les uns et les autres » :

« La notion de mandat spécial a été précisée par la jurisprudence.

Ce mandat spécial doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée et il doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables. L'intéressé (en l'occurrence un élu) doit agir au titre d'un mandat spécial c'est-à-dire effectuer une mission municipale dans l'intérêt exclusif de la commune.

Auquel cas, il peut prétendre à remboursement des frais engagés.

Est-ce que ceci amène des questions ? »

Mr GOUET : « Que se passait-il précédemment, avant cela, qu'y avait-il ? »

Mme le Maire : « Il y avait des factures qui étaient présentées qui étaient automatiquement honorées. Par exemple, vous voyez, aujourd'hui, je ne peux pas inviter au restaurant des gens. »

Mr PARISY : « Sauf missions. »

Mme le Maire : « Maintenant sauf missions. Quand on regarde ce qui est dans la comptabilité de la Ville, on peut se poser des questions. »

Mr GOUET : « Sauf missions signées par vous-même ? »

Mme le Maire : « Oui, il faut un document qui commande l'action. On peut demander à Mme GUILBERT qui est derrière nous, si vous voulez. Mr GOUET, vous vouliez formuler autre chose ? »

Mr GOUET : « Oui, je voulais savoir. D'où vient cette prescription ? De Mme GUILBERT ? »

Mme le Maire : « On va demander à Mme GUILBERT. »

Mme GUILBERT : « Les déplacements des élus sont en principe remboursés pour le Maire ou pour les Adjointes par l'indemnité. L'indemnité de fonction sert à rembourser les déplacements courants. Là, il s'agit d'une délibération prise pour des déplacements qui ne sont pas courants qui n'entrent pas dans le cadre de missions d'un élu au quotidien. Il ne s'agit pas de rembourser des frais de déplacement pour se rendre au Conseil Communautaire mais pour des missions qui sont beaucoup plus larges. C'est le 1^{er} point.

Le 2^{ème} point, le mandat spécial regroupe cette notion là, c'est le caractère inhabituel de la dépense.

En ce qui concerne les frais de bouche et les frais d'invitation éventuellement en repas que peut avoir un élu, évidemment, il peut inviter qui il veut, où il veut, à tout moment mais ce qu'il ne peut pas faire c'est payer avec sa carte bancaire et ensuite se faire rembourser. Cela pose tout de même un problème puisque le remboursement se fait dans ce cas là par mandat administratif exclusivement. Est-ce que cela vous convient au niveau des précisions ? »

Mr GOUET : « Oui. »

Mme le Maire : « Donc fort des explications de Mme GUILBERT, nous allons pouvoir peut-être passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

4) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : CHOIX DU DELEGATAIRE

Mr LEVESQUE : « L'ensemble du Conseil Municipal a reçu au moins 15 jours avant la séance de ce Conseil le projet de contrat signé avec le nouveau délégataire et les procès verbaux des commissions de délégation de service public qui se sont réunies dans le cadre de la procédure de délégation de service public de l'assainissement. Ceci conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite loi « Sapin » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, les articles L-1411-1 et suivants du Code général des collectivités locales.

Le rapport d'analyse des candidatures et le rapport d'analyse des offres préalable à la négociation ont pu être consultés en mairie (service des marchés publics).

Il est rappelé que la délibération en date du 18 septembre 2009 a entériné le choix du Conseil Municipal d'un mode de gestion par affermage du service public de l'assainissement.

A la suite de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence en octobre 2009, la commission de délégation de service public de décembre 2009 a admis trois candidats– Société des eaux de Picardie (VEOLIA), Lyonnaise des eaux, Nantaise des eaux.

Après l'ouverture des trois offres et l'avis rendu par la commission de DSP le 15 janvier 2010, Mme le Maire a engagé les négociations avec la Lyonnaise des eaux et VEOLIA, exploitant actuel de la station d'épuration.

A l'issue des négociations, Mme le Maire choisit de retenir la dernière proposition de la Société des eaux de Picardie (groupe VEOLIA).

Compte tenu du rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- . de se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat de délégation,
- . d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer le contrat avec la Société des eaux de Picardie (groupe VEOLIA).

Je préciserais que par rapport au précédent marché, cela représentera en moyenne une facture de moins 20%, je dis bien en moyenne pour les consommateurs eudois. »

Mme le Maire : « C'est un contrat plus large. »

Mr GREBOVAL : « Oui, ce sera un contrat qui sera beaucoup plus large par rapport à ce qu'il était auparavant et ce qui va faire faire des économies de 20% en moyenne sur la totalité. »

Mme le Maire : « Ce sont des négociations qui ont été fort longues. Une fois qu'on a eu choisi les 3 sociétés, que l'on en a retenu 2, elles sont restées très longtemps au coude à coude.

Pas de questions ? Pas de remarques ? Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

5) SALON DU LIVRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prochain Salon du livre se tiendra à Eu, le 15 mai prochain.

Le coût de l'opération est estimé à 8 000 € TTC. Il inclut la prise en charge des frais de transport des participants (2 500 €), les frais de réception, de repas, d'hébergement (2 600 €), les frais de communication (1 500 €), la location de véhicules et chapiteau (600 €), achat de récompenses et prix (800 €).

La Commune pouvant prétendre à l'obtention de subventions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Haute Normandie, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de ce projet.

Les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au budget : compte 62321/3 SL.

Mr BARBIER : « Bonsoir. On sollicite une autorisation de demander des subventions à différentes institutions c'est-à-dire à l'Etat, au Conseil Régional ou au Conseil Général pour une aide pour le Salon du livre. Le Salon du livre aura lieu cette année le 15 mai sur le thème de la gastronomie. Cette année, nous débutons le Salon la veille. Le 14 mai il y aura un concert-dégustation au Théâtre avec 2 artistes : Hélène MAURICE en 1^{ère} partie et Gérard PIERRON en 2^{ème} partie, avec une dégustation de vins de Pays de Loire et un buffet avec des produits locaux. Puisque nous sommes sur le thème de la gastronomie, nous allons également faire découvrir les produits locaux. Cela nous semblait important.

Le lendemain donc aura lieu le Salon comme d'habitude sauf que nous changeons un peu le lieu puisque nous utilisons maintenant l'ancienne caserne des Pompiers que l'on avait réouverte et réorganisée pour les Fêtes. Il y aura aussi des chapiteaux dans la Cour d'Honneur du Château.

Nous aurons des conférences au Théâtre comme d'habitude, sur le thème de la gastronomie, il y aura Eric FRECHON, l'étoilé local qui sera présent et différents auteurs.

Nous aurons aussi un espace autour de la poésie comme l'an passé puisque nous travaillons toujours en collaboration avec le Printemps des Poètes, l'énigme avec la Ludothèque toujours également, une exposition sur le chocolat en collaboration avec la Bibliothèque pour tous, une dictée sur le thème de la gastronomie par Mr COLIGNON qui devrait remplacer Bernard PIVOT dans les dictées au niveau national donc, c'est lui qui va venir ici. Un concours de nouvelles également avec les collégiens qui est déjà lancé et qui marche bien, qui marche fort sur le thème de la gastronomie. On a joué sur l'histoire de la potion magique à Bois l'Abbé. Nous avons commencé une nouvelle et les collégiens doivent la terminer et donc c'est sur la gastronomie romaine qui prépare aussi les 2 jours de l'été à Bois l'Abbé.

On vous demande donc de nous autoriser à demander ces subventions. »

Mme le Maire : « Sachant que les dépenses, elles, sont inscrites au budget au compte 62.32.1, est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

6) COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME – MODIFICATIONS DES STATUTS

a) modification de l'article 3 relatif à la domiciliation du siège social

Le Conseil Communautaire, en sa séance du 18 février 2010, a délibéré sur une modification de l'article 3 de ses statuts dans les termes suivants :

« l'article 3 relatif au siège de la communauté de communes est actuellement intitulé : « le siège de la communauté de communes est fixé à la mairie d'Eu (Seine-Maritime). Le siège administratif est fixé à la mairie de Saint-Quentin-Lamotte-La-Croix-Au-Bailly (Somme) ».

Ce double siège entraîne régulièrement des problèmes d'identification de la communauté de communes au point de vue administratif (CNRACL, URSSAF...) ainsi qu'au niveau de la transmission du courrier.

Le Conseil Communautaire a donc délibéré, à l'unanimité, la modification de cet article dans les termes suivants :

« Le siège social de la communauté de communes Bresle Maritime est fixé en ses locaux administratifs situés 12, Avenue Jacques Anquetil à EU (Seine-Maritime) ».

Mme le Maire : « Maintenant un point plus épineux. A la Communauté de Communes Bresle Maritime, il y a 2 modifications de statuts. La 1^{ère}, c'est lié au siège social. Les documents n'avaient pas été modifiés et donc, au titre de l'article 3, il faut préciser que le siège de la Communauté de Communes était fixé à la Mairie d'Eu, le siège administratif étant fixé à la Mairie de St Quentin Lamotte La Croix Au Bailly, dans la Somme, il faut, maintenant, inscrire le siège social de la Communauté de Communes Bresle Maritime, est fixé en ses locaux administratifs, 12, avenue Jacques ANQUETIL à Eu, en Seine Maritime.

Donc, acceptez-vous la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes Bresle Maritime ? »

Y a-t-il des questions ? »

Mr GOUET : « C'est une régularisation d'un fait donc, nous sommes tout à fait pour. »

Mme le Maire : « Donc, à ce moment là on peut passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité, je vous remercie. »

b) suppression de l'article 10 relatif à la péréquation de la taxe professionnelle ou de la taxe foncière

Le Conseil Communautaire, en sa séance du 18 février 2010, a délibéré sur la suppression de l'article 10 de ses statuts dans les termes suivants :

« L'article 10 des statuts de la communauté de communes relatif à la péréquation de la taxe professionnelle ou de la taxe foncière indique :

En cas de délocalisation d'entreprises des communes de la communauté de communes sur la zone communautaire, une péréquation de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera mise en place. Les modalités de cette péréquation seront établies par le conseil communautaire.

Cette disposition pourra être appliquée par convention, aux communes extérieures à la communauté qui participeraient au financement de l'investissement suivant des modalités à établir ».

Par lettre du 17.12.2009, la Communauté de communes Bresle Maritime a sollicité les communes concernées (EU, FLOQUES, OUST MAREST, ST QUENTIN LAMOTTE) pour connaître le montant des pertes annuelles de taxe professionnelle.

Par lettre du 12.01.2010, la ville d'EU a déclaré un manque à gagner s'élevant à 86 680,02 € pour la délocalisation d'une entreprise et à 116 204,50 € pour une autre entreprise soit un total de 202 884,51 € concernant les années 2006, 2007, 2008 et 2009.

Le montant de la perte annuelle s'élève à 58 017 € pour les entreprises précitées.

Par lettre du 28.12.2009, la Commune de FLOQUES a indiqué qu'aucune perte n'a été subie par la Commune.

Par lettre du 15.01.2010, la Commune d'OUST MAREST a mentionné une perte annuelle pour une entreprise de 15 938 € en 2000, de 12 813 € en 2001 puis une perte annuelle de 12 305 € depuis 2002 soit un total de 41 056 € pour ces trois années et 73 830 € de 2003 à 2009 soit un total de 114 886 €.

Par lettre du 18.01.2010, la Commune de ST QUENTIN LAMOTTE a indiqué les pertes suivantes pour une entreprise : 2000 : 3 329 €, 2002 : 4 522 €, 2003 : 4 133 €, 2004 : 4 490 €, 2005 : 5 241 €, 2006 : 4 968 €, 2007 : 5 988 €, 2008 : 6 333 €, 2009 : 6 394 € soit un total de 45 398 €.

Le montant total pour ces trois communes s'élève donc à 363 168,51 €.

Aussi, lors de sa séance du 18 février 2010, après en avoir délibéré par 10 voix contre, 6 abstentions et 38 voix pour, le Conseil Communautaire a décidé la suppression de l'article 10 dans les statuts de la communauté de communes ».

Il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal de la Ville d'Eu d'approuver cette suppression de l'article 10 des statuts de la communauté de communes Bresle Maritime.

Mme le Maire : « Ce point suivant nous semble, à nos yeux, beaucoup plus discutable. Lors de Conseil Communautaire, j'ai fait valoir l'existence de l'article 10 qui dit : « *la mise en place en cas de délocalisation d'entreprises des communes de la Communauté de Communes sur la zone communautaire, d'une péréquation de taxe professionnelle et de taxe foncière sur les propriétés bâties. Les modalités de cette péréquation étant à établir par le Conseil Communautaire. Cette*

disposition pouvant elle aussi s'appliquer par convention aux communes extérieures à la Communauté qui participaient au financement de l'investissement, suivant les modalités à établir. »

Voilà le texte intégral de cet article 10. Donc, j'avais demandé que nous soit versée cette péréquation de taxe professionnelle et de taxe foncière. Donc, une année à peu près s'est écoulée et le Conseil Communautaire a examiné cette requête, et en a déduit, après avoir questionné sur uniquement la taxe professionnelle, la Commune d'Eu, la Commune de Flocques, d'Oust Marest, de Saint Quentin Lamotte qui étaient les seules qui avaient eu des entreprises qui étaient parties de leurs communes pour aller sur la zone dite du Gros Jacques, elles ont établi les manques à gagner qu'elles avaient eu sur la taxe professionnelle. N'a jamais été examinée l'incidence sur la taxe foncière et sont détaillés à l'intérieur du document, les manques à gagner ou les non manques pour chacune de ces communes.

En tout cas, j'évoque la difficulté pour la Ville d'Eu qui, si je retrouve le chiffre, a déclaré : « elle, la Ville d'Eu sur cette taxe professionnelle un manque à gagner de l'ordre de 86 680 € pour la délocalisation d'une entreprise, 116 604 € pour une 2^{ème} entreprise soit un total de 202 884 € concernant les années 2006, 2007, 2008 et 2009.

Après, il y a un calcul de montant de perte annuelle qui, à mon avis, n'est pas très recevable mais qui a été divisé. Au travers de cela, la Communauté de Communes a proposé de, carrément, enlever cet article 10. Ceci a été fait lors du Conseil Communautaire du 18 février 2010, après en avoir délibéré, il s'est trouvé 10 voix contre cette suppression, 6 personnes se sont abstenues et 38 ont été pour.

Donc, compte tenu de cet empressement, il est donc soumis à l'acceptation de chacun des Conseils Municipaux et en l'occurrence, moi, en tant que Maire de la Commune, je vous demande de refuser la suppression de l'article 10 qui, à mon sens, est un article fondateur et normalement, on améliore un texte fondateur mais on ne le supprime pas puisque c'était dans les lois sur l'aménagement des territoires. Il fallait sensibiliser les Communes de façon à évacuer vers les zones d'activités, les entreprises, de façon à avoir des villes parfois plus sécurisées et, en tout cas, des zones à caractère d'activité économique beaucoup mieux forgées et beaucoup mieux inscrites dans le développement durable qu'un certain nombre de dispersion d'entreprises peuvent ainsi procurer.

Donc, il fallait donner de l'intérêt à la chose et on voit au travers du texte que je vous ai fait parvenir, le débat tel que j'ai tenté de le mener, je vais peut-être le lire pour certains, non ? Vous l'avez tous perçu dans son importance. En tout cas, aujourd'hui où la taxe professionnelle disparaît, certainement que la difficulté est moindre, mais la perte sur le foncier bâti n'a pas du tout été examinée. Puis, vous le verrez tout à l'heure, nous ne pouvons pas laisser partir des taxes professionnelles comme ça puisque, tout à l'heure, nous aborderons sur le fait que nous n'avons pas été compensés à l'intégralité déjà sur la taxe professionnelle pour les entreprises qui sont encore sur notre territoire.

Je comptais vous dire que l'existence de ce lien entre entreprises et communes de Communauté de Communes devait être très fort et je souhaite lancer le débat auprès de vous si vous le souhaitez. Je tiens à rappeler que, dans le passé de la Communauté de Communes, j'ai retrouvé dans les documents de comptes rendus, par deux fois, la réclamation de ces mêmes recettes par l'Adjoint aux finances et de la Ville d'Eu, et l'Adjoint aux travaux de la Ville d'Eu. »

Mr GOUET : « Une simple demande de précision. Vous êtes passée très rapidement sur cette phrase que je ne comprends pas : « le montant de la perte annuelle s'élève à 58 000 € pour les entreprises pré citées. » « Qu'est-ce que cela veut dire ? »

Mme le Maire : « C'est-à-dire qu'ils ont additionné les sommes année par année et ils ont divisé alors que vous voyez, nous avons une entreprise qui monte plus tard, donc elle ne peut pas avoir le même chiffre de division. »

Mr GOUET : « D'accord. »

Mme le Maire : « Cela me semble assez « biscornu » comme addition. Addition, division. »

Mr GOUET : « C'est à peu près le 202 000 divisé par 4 ? »

Mme le Maire : « Oui voilà, ce n'est pas recevable comme mode de calcul. Ce qui est recevable, c'est le détail des chiffres que j'ai donné au vu de nos documents administratifs. C'est un peu des « histoires de choux puis de carottes ». »

Mme GAOUYER : « Autre chose Mr GOUET ? »

Mr GOUET : « En tant que question, c'est tout. Mon avis à donner, effectivement si vous me le permettez, donc j'ai bien compris le développement de votre démonstration. Puis, je dois dire que votre lettre du 1^{er} avril éclaire tout à fait le sujet, dans le sens souhaitable. Il est évident que la suppression de l'article 10 améliore la situation pour certaines communes de la Communauté de Communes et qui constituent la majorité d'ailleurs des communes et que par contre, elle est préjudiciable à une minorité de ces communes et que, nous, en tant que représentants de la Ville d'Eu, de la commune d'Eu, nous faisons partie de cette minorité et que nous ne pouvons donc qu'être contre la suppression de l'article 10. Nous sommes je pense en accord avec ce que vous proposez. »

Mme le Maire : « Je vous remercie de votre propos. »

Mme MALLET : « Je voulais simplement savoir quel impact notre vote de ce soir aura par rapport au nombre de représentants de... »

Mme le Maire : « Question très intéressante. Pour qu'il y ait un refus, que l'on n'aille pas à ce qui est proposé, il faut qu'il y ait la moitié des communes qui émette un vote négatif, représentant 2 tiers de la population. Donc vous voyez, l'exercice est très difficile. »

Mr LEVESQUE : « Ou l'inverse, c'est-à-dire 2 tiers des communes représentant 50 % de la population, les 2 marchent dans les 2 sens. »

Mme le Maire : « L'article est dans une suppression de l'article 10.

Qui est favorable à la suppression de l'article 10 ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc, j'en conclus que le Conseil Municipal refuse cette proposition (moins 1 puisque Mr VITAUX n'est pas représenté ce soir). »

7) SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION D'ASSAINISSEMENT BRESLE LITTORAL – MODIFICATION DES STATUTS

Mr GREBOVAL : « Le S.M.E.R.A.B.L. sollicite l'accord de la commune pour modifier ses statuts comme suit (ajout en gras par rapport aux statuts initiaux) :

Article 1^{er} : COLLECTIVITES ADHERENTES – DENOMINATION

1) Dans le Département de la Seine-Maritime

- Commune de Eu
- Commune de Ponts et Marais
- Commune du Tréport

- Syndicat Mixte d'Eaux et Assainissement (S.M.E.A.) Région de Eu,
seulement pour la commune de Monchy sur Eu et les rues suivantes de la commune de Saint Pierre en Val.

- . Rue du Fresne
- . Rue de la Poterie
- . Rue du Terraty
- . Rue de la Forêt

- . Rue du Bailly
- . Rue du Bas
- . Rue de la Maison Rouge
- . Rue de l'Egalité
- . Rue de la Basse Poterie
- . Rue de Monchy
- . Rue des Hayettes

suivant le plan ci-annexé (disponible en Mairie)

Article 2 : OBJET

Le Syndicat mixte réalisera ou fera réaliser, sur sa commande, sous sa responsabilité et son contrôle, les études et travaux permettant la construction d'une station d'épuration pouvant traiter les effluents des communes de EU, MONCHY SUR EU, PONTS ET MARAIS, SAINT PIERRE EN VAL et LE TREPORT (Seine-Maritime), de MERS LES BAINS, OUST MAREST et SAINT QUENTIN LAMOTTE (Somme), du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Eu et de celles susceptibles de se raccorder dans les années futures, sous réserve de leur adhésion au Syndicat dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités territoriales, **ainsi que les travaux de démolition des stations : du Syndicat d'Assainissement Mers-Les-Bains, de la ville d'Eu, de la Commune de Oust-Marest.**

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur les modifications des articles 1^{er} et 2 des statuts du S.M.E.R.A.B.L. »

Mme le Maire : « Pour les uns et les autres, le S.M.E.R.A.B.L. C'est un mot « bizarre ».

Mr GREBOVAL : « C'est le Syndicat Mixte d'Etude de Réalisation d'Assainissement Bresle Littoral. »

Mme le Maire : « Il est en cours de travaux pour ce qui se trouve au Tréport dans la partie activité industrielle Parc Sainte Croix. Il y a une immense construction. »

Mr GREBOVAL : « La nouvelle station d'épuration est là, nous allons commencer les travaux à savoir de ramener toutes les tuyauteries d'Oust Marest jusqu'au Tréport, en passant par la Ville d'Eu qui va encore endommager un peu les routes. »

Mme le Maire : « Et de gros travaux cet été »

Mr GREBOVAL : « Au mois de juillet et août. »

Mme le Maire : « Pour passer ces énormes tuyaux qui seront passés en force dans un certain nombre d'endroits mais en ouvrant des rues dans d'autres endroits. »

Mr GREBOVAL : « Rue de la Teinturerie, le parking de l'Hôtel Dieu et la rue de la Poste. Là où cela sera le plus périlleux sera rue de la Poste. »

Mme le Maire : « Et puis ça passe sous le Lycée. »

Mr GREBOVAL : « Et nous passons sous la Bresle et sous la Busine, en fonçage. Et pour passer sous la S.N.C.F. il faut mettre un double conduit car il ne faut pas que le tuyau soit au contact de la terre, pour les vibrations. »

Mr PARISY : « Nous pouvions peut-être passer par-dessus non ? »

Mr GREBOVAL : « Nous pourrions peut-être mais je ne sais pas. »

Mme le Maire : « Il propose de tout mettre sous terre. Et surtout, il faut rester au même niveau car il y a quand même de l'écoulement d'eau là dedans. Il faut traiter la pente et éviter les moteurs pour devoir propulser. Donc cela va être de très très gros chantiers sur l'ensemble des territoires de nos communes. »

Mr DUJEANCOURT : « Est-il judicieux de faire ces travaux pendant la période estivale et touristique ? »

Mme le Maire : « C'est plus facile de les faire pendant la période estivale au niveau du nombre de véhicules qui transitent dans la Ville. Vous n'avez pas les sorties et les entrées de classes par exemple. Voyez, rue de la Teinturerie... »

Mr GREBOVAL : « De plus, nous n'avons pas le choix car il faut que la station d'épuration soit mise en eau grand maximum pour le 15 septembre. Alors, priorité déjà à la Ville d'Eu pour pouvoir brancher Ville d'Eu, Mers les Bains et le Tréport pour pouvoir amener de l'eau tout de suite et nous ferions des branchements juste à la dernière minute car il faut 6 mois de mise en eau avant de se mettre en service.»

Mme le Maire : « Après, il faudra que l'on refasse les chaussées. »

On peut passer au vote ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

8) TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA GALERIE DES GUISE ET DE LA CHAPELLE DU CHATEAU : ATTRIBUTION DU MARCHE

Mr LEVESQUE : « Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, dès octobre 2008, le contrat de Plan Etat Région (CPER) autorisait la programmation des travaux de restauration de la galerie des Guise après organisation d'un nouvel appel d'offres.

Après avoir sollicité des financeurs potentiels, des subventions pour la réalisation de ces travaux et obtenu de l'Etat, de la Région Haute Normandie, du département de Seine Maritime, une participation notable sur le montant des travaux, la consultation a été lancée, sous forme d'appel d'offres restreint en novembre 2009, pour la réalisation d'une tranche ferme (restauration de la galerie des Guise – 12 mois) et d'une tranche conditionnelle (restauration de la chapelle – 9 mois).

A la suite des réunions de la Commission d'appels d'offres, les propositions des entreprises suivantes ont été retenues, pour un montant total HT de 1 851 443,32 €, soit **2 214 326,21 € TTC**, soit 1 389 814,41 € HT pour la tranche ferme et 461 628,91 € HT pour la tranche conditionnelle.

- **Lot 1** (Maçonnerie) : société **NORMANDIE RENOVATION** pour la somme H.T de 140 414,49 € (tranche ferme) et 68 174,50 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 208 588,99 € HT.
- **Lot 2** (Menuiserie) : société **ASSELIN** pour la somme H.T de 360 878,72 € (tranche ferme) et 65 699,81 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 426 578,53 € HT.
- **Lot 3** (Parquet) : société **ASSELIN** pour la somme H.T de 311 801,90 € (tranche ferme) et 61 917,21 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 373 719,11 € HT.
- **Lot 4** (Plâtrerie) : société **CREASTAFF** pour la somme H.T de 104 778,90 € (tranche ferme) et 58 509,99 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 163 288,89 € HT.
- **Lot 5** (serrurerie) : société **Ateliers de la Chapelle** pour la somme H.T de 58 720 € (tranche ferme) et 3 041 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 61 761 € HT.
- **Lot 6** (vitraux) : société **PETIT** pour la somme H.T de 52 334 € HT (tranche conditionnelle).
- **Lot 7** (Peinture) : société **ESCHLIMANN** pour la somme H.T de 238 814,40 € (tranche ferme) et 103 830,40 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 342 644,80 € HT.
- **Lot 8** (lustrerie) : société **MATHIEU LUSTRIERIE** pour la somme H.T de 99 400 € (tranche ferme) et 15 480 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 114 880 € HT.
- **Lot 9** (Electricité –courants faibles) : société **SFEE** pour la somme H.T de 24 700 € (tranche ferme) et 4 842 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 29 542 € HT.
- **Lot 10** (Plomberie) : société **DALKIA** pour la somme H.T de 12 806 € (tranche ferme).
- **Lot 11** (Dorure) : société **GOHARD** pour la somme H.T de 37 500 € (tranche ferme) et 27 800 € (tranche conditionnelle), soit un total égal à 65 300 € HT.

Etant donnée la modification des contours des tranches de travaux, indiquée à la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2009 et compte tenu des subventions déjà accordées,

Il est demandé au Conseil Municipal :

Vu le plan de financement prévisionnel suivant concernant la tranche conditionnelle :

Dépenses H.T	Recettes HT
Montant de l'opération en € : Travaux : 461 628,91 € Honoraires : 42 000 € CSPS : 1 371,09 €	Subvention du CR (20%) : 101 000 € Subvention CG (30 %) : 151 500 € Subvention de l'Etat (30 %) : 151 500 €
	Total de subventions : (80 %)
	Participation de la ville : 101 000 €
Total des dépenses H.T : 505 000 €	Total des recettes H.T : 404 000 €

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Haute Normandie, du Conseil Général de Seine-Maritime, les subventions les plus élevées possibles nécessaires à la réalisation de la tranche conditionnelle des travaux,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à engager les travaux de la tranche conditionnelle sous réserve de l'attribution des subventions.

Les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites aux BP 2010. »

« Ya-t-il des questions ? »

Mr DUJEANCOURT : « Que signifie la distinction que vous faites entre tranche ferme et conditionnelle ? »

Mme le Maire : « Il y avait une enveloppe dans le contrat de plan qui était d'une certaine somme. Quand on a lancé les appels d'offres, les résultats ont été tellement profitables que l'Etat nous a fait dire que dans la même enveloppe, puisque nous avons mis en tranche conditionnelle, la Chapelle, nous pouvions donc entrer en phase de réalisation pour l'ensemble du marché, compte tenu des résultats en proposition financière.

Elle était en tranche conditionnelle car nous n'étions pas sûrs d'avoir la marge financière.

L'enveloppe initiale reste la même et peut donc être utilisée pour les 2 parties.

Aujourd'hui, nous sommes obligés de vous le dire de cette façon là puisque c'était initialement prévu en conditionnel. Maintenant, cela devient en ferme compte tenu des prix énoncés. »

Mr LEVESQUE : « Je peux également préciser que par rapport à l'estimation initiale, le total est inférieur de 101 442,18 € soit 5,19 % inférieur à l'estimation initiale. »

Mr GAOUYER : « Juste une question comme j'étais Conseiller Municipal autrefois, il me semble que ce contrat Etat Région, c'est une vieille histoire...De quand date-t-il exactement ? »

Mme le Maire : « Les contrats de plan sont de 6 ans donc vous considérez que ce contrat de plan n'était plus efficace à compter d'octobre 2006. Donc, vous faites moins 12 ans et vous trouvez la 1^{ère} initiative. La 1^{ère} initiative n'a pas été utilisée, donc cela a été reconduit en une 2^{ème} initiative qui devenait obsolète dans les 2 ans suivant l'arrêt. Les 2 ans suivants, l'arrêt était le 15 octobre 2008 et nous avons voté ça le 13 octobre 2008, ce qui nous a permis de réutiliser les fonds du contrat de plan où il y avait 80% de subventions et 20% de la part de la Mairie. Maintenant, il n'existe plus de contrats de plan. Ce sont des contrats de projets.

Est-ce que vous approuvez ce qui vous est proposé ? S'il vous plaît, dans l'assistance, j'aimerais qu'une personne ne participe pas au vote, dans l'assistance des élus, nous sommes bien d'accord.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc, le reste est pour, moins la voix de Mr DENEUFVE, c'est-à-dire que ce dernier ne participe pas au vote. »

« Arrivée de Mr LENGLET, donc Mr LEVESQUE n'a plus de pouvoir. »

9) MUSEE LOUIS-PHILIPPE – AUTORISATION POUR MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RECOLEMENT DES COLLECTIONS

Mme COINTREL-CAREL : « Conformément à l'article L451-2 du Code du patrimoine (article 12 de la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France) qui stipule que « les collections des Musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans », le Musée Louis-Philippe doit commencer le récolement de ses collections cette année.

Par définition, le récolement est l'opération qui consiste à vérifier, sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire :

- la présence du bien dans les collections,

- sa localisation,
- l'état du bien,
- son marquage,
- la conformité de l'inscription à l'inventaire avec le bien ainsi que, le cas échéant, avec les différentes sources documentaires, archives, dossiers d'œuvres, catalogues.

En plus de l'attaché de conservation et des 5 agents qui travaillent déjà au sein du Musée, le temps passé à ce récolement ne pouvant être pris que sur un emploi du temps occupé déjà à d'autres tâches, il faudra s'appuyer sur la venue de stagiaires.

Le calendrier pour ce travail de récolement sera réparti selon les phases d'ouverture (mi-mars/début novembre) et de fermeture (l'hiver) du Musée au public. Il faudra, également, comme jours de récolement prendre en compte la journée du mardi et du vendredi matin, jours de fermeture hebdomadaire du Musée.

Sont joints en annexe n°1, le récapitulatif des espaces et du nombre approximatif d'objets à recenser ainsi que le calendrier prévisionnel.

Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser les services du Musée Louis-Philippe à procéder, dès à présent, au récolement des collections. »

Mme le Maire : « Récolement ne prend qu'un seul « l ».

Mme COINTREL-CAREL : « Oui, c'est-à-dire que chacun des articles qui se trouvent dans les pièces du Musée sont photographiés, étudiés minutieusement pour voir s'ils n'ont pas des brèches, s'ils n'ont pas de la peinture enlevée, s'ils sont encore en état. D'après l'inventaire qui a déjà été recensé pour voir si toutes les pièces sont encore présentes et s'il y a des manquants, les chercher ou dans les réserves ou etc... »

Mme le Maire : « Comme tu dis, ou etc. Cela va être un très gros travail et qui va obliger à ouvrir toutes les malles. »

« Y a t-il des questions ? »

Mme MALLET : « J'aimerais savoir quelle formation est demandée aux stagiaires qui viendront ? »

Mme le Maire : « Tout dépend des pièces en question. Il y aura plusieurs spécialités de stagiaires.

Si vous m'autorisez, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ?

Personne. Vote à l'unanimité je vous remercie. »

10) SERVICE ARCHEOLOGIE – PROGRAMME DE RECHERCHE 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire : « Le programme de recherches archéologiques de l'année 2010 sur le site du « Bois l'Abbé » représente une dépense de fonctionnement de l'ordre de 80 000,00 € (total des charges de personnel et des charges à caractère général affectées à l'opération) pour laquelle il est possible d'obtenir une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. »

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la Commune à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DRAC) ;
- Madame le Maire à signer les documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

« Est-ce que vous en êtes d'accord ? Pour vous dire que cette année 2010, les plans de campagne sont donc sur le centre monumental de l'agglomération antique. C'est une nouvelle fouille puisqu'elle est programmée 2010-2012 et comme je vous l'ai dit, cette estimation de 80 000 €.

Pas de questions ? « On peut fouiller ? » Et on peut surtout chercher des subventions.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

11) ACTIVITES PEDAGOGIQUES ORGANISEES SUR LE SITE DU BOIS L'ABBE – DEMANDE DE SUBVENTION

Les activités pédagogiques organisées sur le site du « Bois l'Abbé » peuvent bénéficier d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Education Artistique et Action Culturelle), notamment pour l'accueil d'une classe patrimoine du collège Georges Braque de Rouen.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

- la Commune à solliciter une subvention auprès de l'Etat (DRAC) ;
- Madame le Maire à signer les documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

Mme le Maire : « Il faut aussi aller chercher des subventions si vous en êtes d'accord, toujours auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans la partie éducation artistique et action culturelle, pour nos classes de patrimoine celle en principal du Collège Georges BRACQUE à Rouen qui va devoir travailler avec nous pour mieux instruire les enfants. Donc il est demandé une subvention à la DRAC si vous en êtes d'accord. Il s'agit de travailler pour eux sur des méthodes et des techniques de l'archéologie. C'est, à priori, sur ce site. Maintenant c'est un millier d'élèves qui sont accueillis chaque année de façon à s'intéresser à leur passé. Donc, la classe Georges BRACQUE est une classe patrimoine, il y en a très peu en Seine-Maritime. Nous espérons 1 500 €, ce n'est pas le bout du monde, mais de toute façon, toute demande de subvention est obligée de passer par le Conseil Municipal. »

« S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

12) MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA CAF DE DIEPPE

Il est proposé le vote de la motion suivante pour le maintien de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe et de ses prérogatives actuelles.

Mme le Maire : « Aujourd'hui, il est question que cette CAF soit rapatriée sur Rouen et il ne resterait plus en Seine-Maritime qui, à l'heure d'aujourd'hui, a encore 4 centres et bien une seule caisse départementale. Donc, on est là en train de nous parler au quotidien de proximité et nous voyons s'éloigner de nous des techniciens qui nous accompagnent toutes les semaines à la Ville d'Eu pour nous éclairer sur les dossiers que nous montons pour des aides à destination de tous âges mais en particulier des familles et donc, nous vous proposons un texte de motion que je vais vous lire :

« La Seine-Maritime est l'un des 14 départements ayant plusieurs Caisses d'Allocations Familiales sur son territoire.

Je vous dirai quand même que notre Seine-Maritime est le 2^{ème} Département en nombre d'enfants, à l'échelle de la France.

D'ici fin 2011, les quatre centres du Havre, Dieppe, Rouen et Elbeuf doivent fusionner et procéder ainsi à la création d'une seule caisse départementale.

Une nouvelle fois, au nom d'une soi disante harmonisation et d'une mutualisation des moyens, on va réduire la capacité de cet organisme à répondre au mieux aux besoins des allocataires et de leurs familles dans le cadre de leur mission de service public.

Cette départementalisation n'est pas utile :

. Pour les allocataires qui verront progressivement un service public de proximité disparaître avec une réduction des effectifs déjà programmée, générant un retard toujours plus important et un interlocuteur toujours plus éloigné. Les différentes commissions d'action sociale locales existeront-elles encore avec les mêmes compétences et autorité que celles actuellement en place, issues d'une représentation assise sur le tissu local et le contexte local ? Le budget d'action sociale départemental sera-t-il l'addition des 4 budgets actuels des CAF ? Aucune garantie n'est donnée par la CNAF bien au contraire.

. Pour les salariés qui, à juste titre, s'interrogent sur leur avenir professionnel quand l'objectif affiché du projet global est la réduction des coûts.

. Pour les administrateurs qui verront leur nombre divisé par 4 alors que le réseau des CAF a fait preuve de sa capacité historique à prendre en compte les réalités et spécificités de chaque secteur du département, autant sur le plan économique que social et particulièrement le notre marqué, plus que d'autres, par les difficultés.

. Pour les collectivités locales qui voient un interlocuteur privilégié s'éloigner des lieux d'interventions et met à mal la coopération nécessaire au quotidien entre les services municipaux et ceux de la CAF.

Afin de justifier cette départementalisation qui s'annonce d'ailleurs comme n'étant qu'une étape vers une restructuration nationale de cet organisme, on s'appuie sur les autres services publics qui opèrent de telles réformes (Assedic, Pôle emploi, CPAM, URSSAF, Poste...). Mais

justement parce que nous voyons au quotidien et sur le terrain les dégâts de ces restructurations dans ces organismes que nous ne pouvons accepter qu'il en soit de même pour la CAF.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal de la Ville d'Eu demande à l'Etat et à la CNAF de surseoir à cette décision et de maintenir dans le département de Seine-Maritime les quatre structures de la CAF dont celle de Dieppe ».

« Voici le texte que je vous propose. »

Mr LAMORIL : « Le groupe d'opposition dont je fais partie comprend très bien les multiples difficultés que les allocataires de la CAF vont rencontrer, si toutefois, la fusion des 4 centres du Département se fait. Mais nous désapprouvons une fois de plus, le caractère politique et polémique de cette motion et nous nous abstenons à ce vote. »

Mme le Maire : « Je retiens votre phrase à caractère polémique et politique. Je suis là en train d'évoquer avec vous les difficultés des habitants. Alors, si parler des habitants, c'est ce que vous dites, j'en suis très étonnée, est polémique... En tout cas, chaque jour, nous voyons combien, sont dévastatrices ces décisions... N'oubliez pas quand même que les Caisses Nationales d'Allocations Familiales font partie des lois d'après guerre et qu'aujourd'hui, nous sommes en train de leur enlever leur argent et demain, nous les enlèverons, elles, complètement. Donc, la politique familiale, qui fût la force d'après guerre, ne doit sûrement plus être le centre d'intérêt d'un certain nombre de nos responsables politiques qui jugent cette motion polémique et politique. Je vous remercie de ces qualificatifs. »

« Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? »

Mr BARBIER : « Le groupe Communiste et Républicain votera, bien entendu, la motion. Et pour revenir sur le caractère politique, polémique, je ne comprends pas bien car nous savons très bien et on connaît les différentes associations locales qui travaillent et qui ont des subventions, des aides de la CAF, non pas des subventions mais des aides, on sait très bien qu'elles les ont eues parce que justement, il y a une proximité entre les élus du Conseil d'Administration local et c'est uniquement cette proximité et cette connaissance du terrain qui fait que ces Associations ont eu ces aides. Donc, si au pire, les caisses sont départementalisées et centralisées sur Rouen, je ne pense pas que les associations auront cette proximité de travail avec les élus et ça, j'en suis navré et je pense que tout le monde est d'accord avec moi. »

Mme le Maire : « Michel, au travers de ce que tu dis, prenons un sujet qui va venir sur la table du Conseil Municipal, qui s'appelle le Contrat Enfance Jeunesse. Si nous n'avons pas nos intervenants de la Caisse d'Allocations Familiales avec nous, nous ne pourrions pas arriver à ces « plus » pour nos habitants et en particulier pour nos enfants. Et n'oubliez pas la participation des Caisses d'Allocations Familiales sur les centres aérés aujourd'hui, tout ceci, c'est du quotidien pour les familles et de l'aide. Donc, il faut, à tout prix, garder ces interlocuteurs auprès de nous. »

Mr GOUET : « Simplement, je voudrai revenir sur ce que vous avez dit vous-même et puis ce que vient de dire Mr BARBIER, ce sont des projets et qui ne sont pas encore tout à fait bien cadrés et rien n'indique que le regroupement des 4 Conseils d'Administration, qui supprimera effectivement trois quarts des administrateurs, entraînera la suppression des bureaux locaux de proximité. Vous pourrez toujours avoir les Conseils de proximité que vous avez déjà actuellement et je ne vois pas pourquoi, parce que le Conseil d'Administration sera à Rouen, que vous n'aurez plus le dialogue avec les C.A.F. »

Mme le Maire : « J'ai regretté, Mr GOUET, que vous ne soyez pas présent le jour de l'inauguration de ce que nous appelons aujourd'hui la Farandole. Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe a lui-même évoqué ce départ et ces arrêts de ces centres, de ces permanences sur le terrain et ce n'est pas au stade de la rumeur ce dont je vous parle Monsieur. Lisez. En tout cas, la date a été arrêtée. »

Mr GOUET : « Non mais Monsieur le Président de la C.A.F. de Dieppe fait partie des Conseils d'Administrations qui sont menacés. »

Mme le Maire : « Il a évoqué qu'il n'y aura plus de personnel localement. Et déjà, à ce jour, leurs fonds ont été rétrécis. Donc, leurs capacités d'interventions sont beaucoup plus délicates. On leur a même repris l'argent inhérent à la vente de leurs centres de loisirs qu'ils avaient dans les Alpes. C'est parti au niveau national ces fonds là pour abonder ailleurs. Mais en tout cas, nous avons un Département avec énormément de familles et beaucoup d'enfants. Nous allons souffrir probablement beaucoup plus que d'autres Départements.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6 personnes. Je suppose que tout le reste est pour, je vous remercie. »

13) AUTORISATION DE DEPLACEMENT DE LA SALLE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES MARIAGES

En raison des travaux qui doivent commencer le 21 mai prochain pour la restauration de la galerie des Guise, la salle du Carrosse ne pourra être utilisée, pour des raisons de sécurité, pour des réunions ou manifestations publiques.

Il y a donc lieu de choisir un ou plusieurs autres espaces pour pouvoir accueillir les réunions de Conseil Municipal et les mariages et ce pour une période qui sera déterminée en fonction de l'avancement du chantier.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le déplacement de la Salle destinée aux réunions du Conseil Municipal et des mariages hors mairie et de décider du choix des espaces de remplacement.

Mme le Maire : « Nous aurions pu accrocher ce sujet là un petit peu plus tôt quand nous avons évoqué le devenir du chantier à l'étage au-dessus mais vient naturellement en point 13 l'autorisation de déplacement de la salle du Conseil Municipal et des mariages puisque les travaux, ayant lieu au-dessus, il y aura des désordres, qui vous mettraient les uns et les autres en insécurité si nous continuions le travail dans cette salle là. Donc, quand on déplace le Conseil Municipal, il faut l'autorisation du Conseil Municipal.

Donc, je vous fais la proposition que le Conseil Municipal ait lieu dans la salle Audiard et que les mariages aient lieu, ou au Pavillon des Ministres ou à la Smala, je dis ou, parce qu'il y a déjà des fois où le Pavillon des Ministres ou la Smala sont réservés. En fonction des dates de mariages, avoir 2 points de chutes pour les mariages puisque l'on sait que les mariés souhaitent à priori se trouver plutôt en Centre Ville et plutôt proche de la Collégiale.

S'il y a d'autres propositions, je veux bien les entendre. Non ? A ce moment là nous passons au vote si vous en êtes d'accord. Donc, Conseil Municipal à Audiard et mariages au Pavillon des Ministres ou la Smala, dans le temps le plus court possible. On sait combien les uns et les autres, nous sommes attachés à cette salle du Carrosse.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

14) BUDGETS PRIMITIFS 2010 AVEC REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS PREVISIONNELS 2009 AUX B.P. 2010

Mme le Maire : « Je vais donner la parole à Mr LEVESQUE pour ce gros point. Il y aura plusieurs votes. »

Mr LEVESQUE : « Avant de commencer, il serait bien que les personnes qui ont à remplir le questionnaire sur les subventions aux Associations dès lors qu'ils sont Présidents ou Trésoriers de ces Associations, nous fassent remonter... »

Mme le Maire : « Au plus vite. »

Mr LEVESQUE : « ...au plus vite le document. Merci. Le Conseil Municipal est tout d'abord appelé à délibérer sur :

a) la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2009 aux B.P. 2010

La reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte administratif et l'affectation des résultats. Cependant, il est possible de reprendre les résultats avant l'arrêté des comptes (articles R 2221-48-1 et R 2221-90-1 du C.G.C.T.)

Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite du vote du budget (article L. 2311-15).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner son accord pour la reprise des résultats 2009 aux Budgets Primitifs 2010 : Commune, assainissement, théâtre, camping, Bragance, Elidis, Techni-bureau, voir tableaux A en annexe 2,

- d'approuver les états des restes à réaliser (uniquement pour les budgets ville, théâtre et assainissement) voir tableaux B en annexe 3,

- d'approuver les résultats d'exécution du comptable, voir tableaux C en annexe 4.

S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Tout le monde est pour, donc le vote est approuvé à l'unanimité. »

Mme le Maire : « Mr PARISY n'a pas participé au vote. »

Mr LEVESQUE : « D'accord. Nous passons donc au petit b du point 14 et nous allons, contrairement à ce qui est écrit, remonter la procédure.

- b) - l'ouverture des crédits des différents budgets,**
- l'octroi des subventions communales (mer
en annexe 5 pour les personnes concernées, celui-ci sera à remettre le jour du
Conseil Municipal)
- le vote des taux des taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe
professionnelle) (annexe 6)

Nous allons d'abord passer par le vote des taux des taxes et contrairement à ce qui est écrit sur votre document, ce n'est pas la taxe professionnelle que nous votons mais c'est la cotisation foncière des entreprises. »

Mme le Maire : « Oui c'est fini ce temps là. »

Mr LEVESQUE : « Donc il faudra prendre l'habitude de ne plus mettre taxe professionnelle. Vous avez le document en annexe 6 et chacun a pu constater que les taux étaient restés inchangés et qu'ils le sont depuis que nous sommes là.

Taxe d'habitation :	14,41 %
Taxe foncière (bâti) :	31,30 %
Taxe foncière (non bâti) :	51,03 %

Nous reportons le taux de taxe professionnelle vers la cotisation foncière des entreprises donc ce taux à 12,84%.

S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote sur les taux. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité.

J'espère que l'ensemble des annexes 5 sont remontés. »

Mme le Maire : « Les Présidents d'Associations et Trésoriers d'Associations, je suppose que vous avez fait remonter vos papiers comme quoi vous ne participez pas au vote de vos propres Associations, sous peine de nullité de l'intégralité du budget. Non, la nullité de l'octroi de votre subvention. »

Mr LEVESQUE : « Mr LAMORIL ne votera pas sur la subvention de la sauvegarde de la Collégiale dont il est Président. Mr GAOUYER ne votera pas sur le Tennis Club municipal d'Eu dont il est Président. Mme Cathy ELIE ne votera pas sur la subvention au Handball Club d'Eu dont elle est Présidente et moi-même, je ne voterai pas pour la subvention de l'Orchestre d'Harmonie dont je suis Président, pour le Centre des Fontaines puisque je suis le représentant de la Mairie auprès du réseau picard et également pour les DDEN puisque je suis délégué. »

Mr LEVESQUE : « Nous allons passer en revue les subventions. Je vous invite donc à nous retrouver page 4 du budget ville. Je vais commencer par les subventions d'équilibre. Tout d'abord, la 1^{ère} concernant la subvention d'équilibre pour le CCAS. La proposition est de 215 000 €, les 2 autres subventions d'équilibre concernent le camping et le Théâtre.

Pour le camping, la proposition est de 37 302 €. Pour le Théâtre de 220 000 €.

Maintenant, la liste des subventions de fonctionnement aux Associations. Le montant total s'élève à 600 000 €. Il avait été dit, lors du débat d'orientation budgétaire, un certain nombre de sommes qui étaient jusqu'à présent affectées sur cette ligne passerait sur d'autres lignes, je pense au contrat enfance jeunesse, je pense au salaire du Directeur du Centre des Fontaines, je pense

également à la cotisation concernant la SPA. De même, les Associations à caractère social, les subventions passent sur le budget CCAS, d'où la différence et je peux même rajouter que, si nous avons eu le même système de comptabilité, nous serions sur une somme de 780 000 € cette année au lieu de 756 000 € l'an passé. »

Mr LEVESQUE énumère les subventions de fonctionnement proposées pour les Associations.

- 716 ^e SECTION MEDAILLES	120,00
- LES ANCIENS D'INDOCHINE	100,00
- RESTONS JEUNES EN RETRAITE	1 100,00
- MAQUETTE CLUB EUDOIS	450,00
- MUSEE ET TRADITIONS VERRIERES	1 500,00
- PHOTO CLUB EUDOIS	1 800,00
- UNIVERSITE POPULAIRE	400,00
- THEATRE DES CHARMES	11 000,00
- HAND BALL EUDOIS	20 000,00
- JUDO CLUB EU/MERS/TREPORT	12 000,00
- SCRABBLE EUDOIS	250,00
- ANC. COMBATTANTS VICTIMES GUERRE	220,00
- SOCIETE PHILATELIQUE	260,00
- LCE LES COMMERCANTS EUDOIS	2 000,00
- ECOLE DU CHAT	200,00
- NARVAL CLUB	50,00
- ASS.SPORT LYCEE ANGUIER	500,00
- DDEN	150,00
- ASS. SPORT FORME EUDOISE	500,00
- L'ECURIE ROCK	1 500,00
- ACADEMIE COLLEGIALE	2 500,00
- NARVAL CLUB	50,00
- ASS. AMYS DU VIEIL EU	300,00
- JEUNES QUARTIER CHAMPS DE MARS	1 500,00
- EU ACCUEIL	400,00
- COUTURE'EU	800,00
- VERTICAL EUDOIS	500,00
- BADMINTON CLUB	1 100,00
- HARMONIE MUNICIPALE	6 000,00
- APP PECHEURS BRESLE	200,00
- MOTO CLUB EU/MERS/TREPORT	1 000,00
- RUGBY CLUB DE LA BRESLE	23 000,00
- SOCIETE DE TIR CANTON D'EU	400,00
- TENNIS DE TABLE	2 500,00
- UNION CULTURISTE EUDOISE	600,00
- VELO CLUB EUDOIS ET BRESLOIS	6 500,00
- TENNIS CLUB MUNICIPAL EUDOIS	3 000,00
- SAINT LAURENT	57 000,00
- SCOUTS DE France	1 500,00
- LA FARANDOLE	4 000,00
- AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	3 500,00
- O.T.S.I.	195 000,00

- ASS. ST JACQUES	2 310,00
- ACPG-CATM	250,00
- JEUNES QUARTIER ST LAURENT	1 200,00
- SAUVEGARDE COLLEGIALE	8 000,00
- JEUNES QUARTIER Mt VITOT	1 500,00
- ASS. LES HEURES MUSICALES	2 500,00
- ASS. AMIS DES ORGUES	3 500,00
- AES LES VIKINGS	400,00
- JEUNES QUARTIER LA BUSINE	1 500,00
- ASS. RENE DELORIERE	500,00
- ASS. SPORTIVE COLLEGE	180,00
- ASSOCIATIONS DIVERSES	91 580,00
- AERO CLUB EU MERS TREPORT	1 000,00
- BADMINTON CLUB	1 100,00
- CO BRESLE ATHLETISME	16 500,00
- CENTRE DES FONTAINES	57 000,00
- CLUB PEDESTRE IBE	160,00
- ANCIENS MARINS	140,00
- COMITE FETES CHAMPS DE MARS	2 100,00
- COOPERATIVE BROCELIANDE	500,00
- BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3 000,00
- SOCIETE COLOMBOPHILE	180,00
- ENT.CYCLO-TOURISTE EUDOISE	600,00
- EU FOOTBALL CLUB	40 000,00

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité.

Mr LEVESQUE donne lecture, article par article, des budgets primitifs.

Mr LEVESQUE : « Je précise que Mr BARBIER présentera le budget Théâtre et que Mr GREBOVAL présentera le camping et le budget assainissement. »

Tableau récapitulatif des documents joints en annexe de la notice explicative :

	Section Investissement (en euros)	Section Fonctionnement (en euros)
Budget Principal	6 209 234	12 314 261
Assainissement	828 828	499 384
Atelier FME - Location ELIDIS SA	2 286,73	102 961
Atelier Techni Bureau	113 541	106 313
Le Bragance	25 633	19 755
Le camping	3 500	78 603
Théâtre Municipal	53 478	367 000

Pour le Budget Principal :

« Y a-t-il des questions sur les dépenses de fonctionnement ? »

Mme MALLET : « Pouvez-vous nous préciser, au 617, les charges générales de 29 000 € sur le précédent budget, vous envisagez dorénavant 114 000 € ? »

Mr LEVESQUE : « Ce sont différentes études. Donc, nous avons un contrat de prestations intellectuelles de la gestion des eaux pluviales, une étude sur le chauffage, une étude pour l'archéologie sur Colleville, également une étude archéologique sur l'INRAP, une prospection géophysique de l'archéologie, toujours pour la Société Géo carta, l'étude du FISAC, une étude sur les systèmes d'impression, une étude sur l'éclairage public, une étude agricole dans le cadre du PLU, le recensement des goélands et des fouilles préventives archéologiques. Ce qui nous fait notre total. »

Mme le Maire : « Un certain nombre de ces études sont nécessaires pour demander des subventions. »

Mr LEVESQUE : « Y a-t-il d'autres questions ? »

Mr PARISY : « 611, je vois que ça passe de contrat de prestations de services 95 000 € à 112 000 €. »

Mr LEVESQUE : « Là encore, vous avez une partie de terrassement du Bois l'Abbé, vous avez le suivi de l'animation pour l'OPAH, vous avez la stérilisation des œufs de goélands et vous avez la rémunération sur les eaux pluviales. »

Mme le Maire : « C'est-à-dire que, pour les goélands, on fait une étude avant de les traiter. Vous vous souvenez des chiffres que nous vous avons annoncés, vous aurez une communication à la fin au Conseil Municipal sur les goélands et de même, l'étude sur les eaux pluviales, c'est pour pouvoir à terme, arriver au chantier de la rue de la Teinturerie. »

Mr LAMORIL : « Je voudrai vous poser la question pour le numéro 6 558, ce que vous entendez par « autres contributions obligatoires » ? »

Mr LEVESQUE : « L'augmentation que vous voyez, c'est ce qui a été annoncé lors du débat d'orientation budgétaire sur le transfert des contrats enfance jeunesse de la rubrique subventions vers ce compte autres contributions obligatoires. Les sommes sont les mêmes que précédemment, si vous reprenez les budgets précédents. Donc, pour la MJC 67 517 €, pour la Hêtraie 19 295 €, pour le contrat enfance jeunesse de la Ludothèque 16 914 € et pour les Lutins 11 000 €. Voilà où se situe la différence. »

Mme MALLET : « Je me suis étonnée en commission scolaire et là je n'ai pas eu la réponse alors que vous attendiez davantage d'élèves puisque vous avez la joie d'ouvrir une classe supplémentaire, je vois les fournitures scolaires baisser de 3 200 € alors que les fournitures... »

Mme le Maire : « Nous avons vérifié, elles n'ont pas baissé. »

Mme MALLET : « Vous nous annoncé 29 950 sur l'année précédente et là, vous passez à 26 000... »

Mme le Maire : « Oui, c'était le budget primitif par rapport à ce qui a été réalisé. Budget primitif. »

Mme MALLET : « Vous prévoyez moins quand même. »

Mme le Maire : « Non nous ne prévoyons pas moins, nous prévoyons à l'équivalent. »

Mme MALLET : « De ce qui a été dépensé. »

Mr LEVESQUE : « Si les questions sont épuisées, nous allons passer à l'investissement.

Mr LEVESQUE en fait la lecture.

Mr GAOUYER : « Les amendes de police rentrent dans la section de recettes d'investissement et pourquoi sont-elles nulles ? »

Mme le Maire : « Les amendes de police partent toutes à l'Etat et dès que nous faisons des travaux de sécurité, revient de l'argent des amendes et nous avons fait des travaux qui ont été réputés de sécurité autour du Lycée. »

Mr LEVESQUE : « S'il n'y a pas d'autres questions, nous revenons page 11 et nous passons aux dépenses d'investissement. »

Mr LEVESQUE en fait la lecture.

S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote de notre budget Ville. Qui est contre ? Mr GOUET, vous avez une question ? »

Mr GOUET : « Je n'ai pas de questions mais des observations. »

Mr LEVESQUE : « Oui, je vous écoute, nous vous écoutons. »

Mr GOUET : « Madame le Maire, Mesdames et Messieurs. C'est à nouveau dommage que, comme nous l'avons déjà souligné l'an passé, le comparatif se fasse entre le budget primitif de l'année à venir et celui de l'an passé, et non pour des raisons de plus grande lisibilité avec le réalisé et les comptes administratifs de l'année précédente, bien que nous ne nierons pas que vous disposez d'un délai plus important pour présenter les comptes administratifs. Le budget primitif 2010 tel qu'il vient de nous être présenté par Mr l'Adjoint n'emporte, comme vous devez le pressentir, l'assentiment de notre groupe. C'est un budget frileux, de repli, figé, sans aucune originalité ni nouveauté et on le sait, sans ambition il n'est rien de positif. Les grandes ambitions font les grandes choses disait Victor HUGO. En revanche le manque d'ambition entraîne la sclérose et c'est ce défaut d'évolution qui guette notre cité. On ne peut parler de pose nécessaire, de reprise de souffle car c'est depuis votre arrivée à la gestion de la Ville le 3^{ème} budget ainsi présenté copie collée de ceux qui l'ont précédé avec de simples retouches de forme ou de quantité mais non de fonds ni de qualité. Des changements de lignes, des changements d'affectation et aucun élément nouveau, aucune surprise, un budget dormant pour une Ville qui s'endort, une Ville qui s'ennuie.

En terme de fonctionnement on a beau réduire les dépenses poste par poste, le total des dépenses réelles est majoré de 3% plus 277 000 € alors, même que les charges financières diminuent de près de 100 000 €, soit un différentiel de 370 000 €.

Qui profite de cette majoration des dépenses ? Ce n'est certes pas la Ville elle-même qui voit l'ensemble des services se dégrader et ce n'est pas non plus l'action sociale qui pratique des transferts de charges et non une majoration substantielle. Bien sûr que, comme l'ensemble des

observateurs, nous nous réjouissons de la stabilité du taux des taxes mais nous relevons que l'excédent de recettes provient d'une part, de la qualité des produits des services et notamment de l'archéologie préventive, d'autre part des revenus et budgets annexes et enfin, d'une revalorisation intéressante des bases d'imposition à la taxe d'habitation et à la taxe foncière, ce qui aurait tendance à établir en premier que la précédente municipalité avait fait des bons choix pour le futur et en second lieu, que la Ville d'Eu ne s'est pas désertifiée dans les années passées de la façon dont vous êtes venus à le déclarer et à le rabâcher à outrance.

En termes d'investissement, nous sommes satisfaits d'entendre, Madame le Maire, déclarer que l'emprunt, ce n'est pas aujourd'hui qu'elle l'a déclaré mais précédemment, que l'emprunt n'est pas tabou. C'est ce que nous avons toujours dit « emprunter intelligemment n'est pas s'appauvrir » et vouloir à tout prix réduire la dette dans le seul but de la diminuer au risque de nuire à l'investissement n'est pas une saine politique de gestion. L'investissement, lorsqu'il est bien fait, peut être un enrichissement. Mais votre programme d'investissement ne comporte aucune nouveauté, lui non plus. Ce n'est que le suivi des opérations que nous avons, nous-mêmes lancées dans le passé et nous émettons, de plus, quelques doutes sur la réalisation de certaines. Etant donné par ailleurs, que, comme nous l'avions déclaré à la précédente réunion, le débat d'orientation budgétaire a été tronqué et ne répondait pas aux exigences d'informations prescrites dans le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2121, nous nous retournons donc contre le budget qui vient de nous être présenté. »

Mme le Maire : « Compte tenu de ce qui vient d'être dit, est-ce que certains veulent apporter des éclairages sur leurs perceptions de ce budget avant que j'en apporte à mon tour ? »

Mr GAOUYER : « A propos des investissements bien faits, je voudrai rappeler quand même le terrain des Prés Salés qui nous coûte annuellement 100 000 € de réparations car, construire un terrain sur des Prés Salés, ce n'est pas véritablement la meilleure solution. En tout cas, cela fait la risée dans le Département de tous les gens du football. »

Mme le Maire : « Je viens d'entendre des propos qui m'étonnent. J'ai devant moi le récapitulatif des travaux d'investissement depuis l'année 2000 jusqu'à ce jour. Vous avez entendu parler tout à l'heure d'un budget à hauteur de 6,2 M € ? Pouvez-vous me dire quand a eu lieu cette même hauteur d'investissement ? Je suppose que les gens qui étaient aux manettes précédemment vont pouvoir répondre à ma question, car j'ai entendu tout à l'heure que nous ne faisons rien, ou si peu de choses. Nous sommes à 6,2 M €, alors dites-moi la dernière fois où il y a eu ce niveau d'investissement ? »

Mr GOUET : « J'ai parlé de nouveaux projets, je n'ai pas parlé de réalisation des projets anciens. »

Mme le Maire : « Je vous ai entendu, Monsieur, tout à l'heure, dire que c'était un projet sans ambition, sclérosé, que c'est frileux, sans fonds, sans qualité, une Ville qui plonge. Je pense que vous n'avez pas regardé les indicateurs qui sont revenus. Ils ne disent pas cela. Mais, bien sûr, vous pouvez utiliser tous les mots comme j'entends au quotidien, un certain personnage parler de proximité en éloignant. Il a fallu, sur ces années antérieures, essayer de se rattraper une honorabilité et une crédibilité vis-à-vis des banques. Nous avons, sur les années antérieures, gagné, chacune de ces 2 années, 7 points sur l'endettement et aujourd'hui, nous sommes en capacité à pouvoir emprunter à des taux plus réalistes plutôt qu'une éventuelle banque Suisse. En tout cas, sur cette réponse de 6,2 M € d'investissement et bien, la dernière fois, où il y a eu quelque chose de semblable, c'est l'année où la Ville d'Eu a plongé. Nous étions en année électorale, il s'agissait de 2001. Rappelez-vous 2002, il était question de mettre la Ville sous tutelle, changement de gouvernement et les choses se sont arrangées. Madame le Percepteur a suivi la gestion de la Ville

afin de lui permettre de trouver à peu près un fond de roulement plus plausible, compte tenu des grandes gabegies qui avaient été faites.

Donc, avoir un investissement à 6,2 M € et en rire, je trouve cela étonnant quand on sait que, pour avoir cette recette, nous avons, sur ces 2 recensements, quand même, un certain nombre d'habitants en moins. Donc, il nous a fallu pour aller à 6,2 M €, beaucoup de travail en profondeur afin de permettre à des gens du quartier proche de St Pierre en Val, la fameuse rue des Hortensias. Alors, certains vont sourire de la rue des Hortensias, mais la rue des Hortensias avait un besoin de rénovation. L'aménagement autour du Lycée, c'est vrai, ce sont nos prédécesseurs qui l'avaient commencé bien sûr. Nous pouvons en rire. Le travail à l'OPAH qui nous a permis, hier, d'aller visiter des appartements rénovés et nous avons été très intéressés par ce qui est réalisé et je vous rappelle que dans le cadre d'une opération de l'amélioration de l'habitat, les loyers ne peuvent être augmentés, ce qui est quand même très intéressant pour les gens d'avoir des logements de meilleure qualité sans coût augmenté. Une rue qui gêne énormément, la rue Lavoisier.

Alain, tu vas refaire ce que nos prédécesseurs avaient fait, l'entends-tu ? C'est dommage, le goudron devait être mauvais !

Et nous avons comme ça tout un tas de projets dont je peux m'étonner d'entendre dire que nous ne faisons que continuer ce qu'ils faisaient. En tout cas, je peux aujourd'hui, dire que nous sommes en capacité de refaire une salle de sports, nous ne l'étions pas il y a 2 ans, je rappellerai à mes prédécesseurs, des fois qu'ils l'aient oublié, que l'arrêt de ce chantier malmené a coûté la bagatelle à la Ville d'Eu pour ne rien faire de 100 000 €. Puis, les travaux sur le stade des Prés Salés, Mr GAOUYER l'a évoqué, nous sommes et je vais me permettre d'en profiter pour le dire à tout le monde, dans une complexité énorme sur ce dossier. Il y a un gazon qui a été fait sur des cailloux, sur une terre sur laquelle il n'y a pas de traçabilité, sur un drainage qui n'est pas opérationnel mais l'ancienne équipe a jugé bon quand elle a constaté que cela ne fonctionnait pas d'avancer de l'argent. Quand quelque chose est mal fait, on ne commence pas par payer soi-même. On laisse aller les organismes que l'on a payés pour défendre nos droits. Ah oui c'est vrai, il n'y avait pas eu d'assurance de prise, ah oui j'avais oublié, ah c'est embêtant ça. Mais en plus, ils ont donné de l'argent du budget communal comme s'ils admettaient qu'ils étaient eux-mêmes coupables de ce gazon en mauvais état.

Et puis aujourd'hui, les travaux que nous faisons sur le pluvial, après 11 ans de pose, reprennent. Donc, nous allons, je pense trouver les bonnes solutions pour les gens de la rue de la Teinturerie qui ont eu, ne l'oublions pas en 2008, deux fois des inondations. Certes, en 2009 ça a été chanceux pour eux mais, compte tenu des inondations antérieures, il y a nécessité de s'occuper de cette rue de la Teinturerie. Et puis je pourrais énoncer encore, mais je suis subjuguée d'entendre dire que nous faisons plonger une ville alors que nous l'aidons à retrouver de l'oxygène, nous lui donnons de la stabilité, certes, nous nous appuyons sur les fouilles archéologiques, mais nous sommes allés en chercher quelques unes pour le service archéologique. La revalorisation des bases, non, je ne ferais pas de commentaire. »

Mr PARISY : « Il suffit de la regarder. »

Mme le Maire : « Mais bien sûr qu'il suffit de la regarder. Elle est là et nous ne refusons pas les sucettes ! Mais aujourd'hui, vous avez dû voir que sur la taxe professionnelle dont on nous annonçait monts et merveilles et nous disions, à l'époque, que nous allions toucher à l'euro près mais qui s'avère être largement en-dessous. Mais bien sûr, nous ne savons pas lire dans les chiffres. Et puis, l'emprunt n'est pas tabou je l'ai toujours dit, mais l'emprunt doit être utilisé à bon escient. Vous avez entendu sur ce budget que les intérêts se situent à hauteur de 500 000 € par an et le capital est à plus d'1 million à rembourser tous les ans, donc vous voyez 1,7 million qu'on se prend sur du fastueux antérieur et ça, nous l'assumons mais bien sûr que les belles formules sont additionnables les unes aux autres et puis Monsieur, quant aux fameux articles dont vous avez fait référence au débat d'orientation budgétaire et dont vous faites encore référence, s'il vous plaît, au

niveau intellectuel que vous êtes, prenez des choses en référence mais ceci est fallacieux. Je ne m'étais pas permise de vous le dire en entrée de jeu mais là, s'il vous plaît, prenez des choses admissibles à dire, mais ne dites pas n'importe quoi. En tout cas, le débat d'orientation budgétaire ne peut pas s'asseoir sur vos arguments puisque le débat d'orientation budgétaire n'est pas soumis au vote, tout simplement. Donc le grand numéro de clown qu'on vous fait avec un article L 2121 c'est de la fantaisie. C'est une façon de dire je suis brillant et vous êtes, vous en face, des « foutus couillons », par contre on nous l'a pas dit exactement comme ça. Mais l'addition des mots et bien je la trouve surprenante pour un individu de votre niveau. En tout cas, le débat d'orientation budgétaire n'a été nullement tronqué, il a été fait réglementairement en vous donnant le cadre de fonctionnement et, à la suite de ça, et bien le débat s'ouvrait. Vous n'avez pas voulu participer au débat, c'est votre problème et nous avons donné toute place au débat.

En tout cas, aujourd'hui, nous présentons son budget et si, vous le voulez, nous allons passer au vote, mais avant même le vote, je tiens à remercier l'ensemble des personnels. Après le Maire en principe non, ah bon vous voulez parler ? Allez-y Monsieur. »

Mr PARISY : « J'essaierai d'être à la hauteur et de ne pas faire le clown, je voulais répondre à Mr GAOUYER pour le Stade. J'espère qu'on va encore énormément dépenser dans ce Stade des Prés Salés parce que je leur souhaite et j'espère que ça va se faire, la montée en CFA2. A priori, le terrain ne les a pas empêchés de bien jouer puisque c'est tout à leur honneur de passer en CFA2 et je voudrai répondre à la question d'assurance sur le terrain. Il n'existe pas d'assurance sur du gazon, sur des biens immobiliers oui, mais pas sur du gazon. Par contre ne pas payer pour exercer un recours, oui je vous suis. »

Mme le Maire : « Monsieur, vous avez eu l'exposé ici, dans ce Conseil Municipal, des dégâts au Stade des Prés Salés, j'ai parlé du gazon, j'ai aussi parlé de la couverture et j'ai aussi parlé des gradins. D'accord ? Et là, où est l'assurance ? Cherchez-la, je ne l'ai pas trouvée. C'est tout. »

Mr PARISY : « Pour ce soir, je n'abordais que le terrain. »

Mme le Maire : « Oui, mais Monsieur, il y a quand même des assurances auprès de la Société qui a fait puisqu'elle a une obligation de résultat. Il n'y avait donc pas résultat donc elle devait refaire et ça n'était pas à la Commune d'avancer : ainsi la ville admet sa responsabilité.

Donc, vous comprenez bien aujourd'hui que nous sommes dans une difficulté et, effectivement dépenser 100 000 € sur ce gazon à refaire, à entretenir avec des nouveaux procédés, c'est pour nous, c'est pour l'année 2010 et s'il y a à faire encore sur ce Stade par rapport au Club de Football, Monsieur, nous serons en fonctionnement.

Donc, je tiens à remercier le personnel pour l'ensemble du travail avant même le vote et le sérieux et la qualité qui nous ont permis d'aboutir à cette proposition de budget. »

« Qui est contre ? 6 contre. Qui s'abstient ? Personne. Ce budget est approuvé et je vous en remercie. »

Mr BARBIER donne lecture, article par article, du budget du Théâtre.

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions ? »

Mr BARBIER : « Il n'est pas frileux celui-là ? Je pense que le Ministère de la Culture ne soutient pas des budgets frileux. »

Mme le Maire : « Non, et frileusement il ne fait pas les choses.

Nous allons passer au vote de ce budget Théâtre qui vous a été présenté, il vous est demandé : est-ce que vous votez contre ? Non. Est-ce que vous vous abstenez ? Non. Il est donc approuvé à l'unanimité. »

Avant de présenter le budget du camping, je vais vous faire une révélation que vous n'avez probablement pas eue : depuis aujourd'hui, je peux vous dire que le camping municipal a eu sa reconnaissance par le guide du routard je crois et il faudra absolument donner l'information au personnel du camping. »

Mr GREBOVAL donne lecture article par article du budget du Camping.

Mme le Maire : « Des questions ? »

Mr LEBEUF : « En quoi consistent les grosses réparations camping ? »

Mme le Maire : « C'est sur les sanitaires en gros. »

Mr GREBOVAL : « Les sanitaires... la façade... »

Mme le Maire : « Oui, puis un peu de mise aux normes pour les personnes en situation de handicap. »

Mr GREBOVAL : « Et le matériel... »

Mme le Maire : « Pour nettoyer. La plateforme pour la petite plaque pour changer les enfants qui sont à langer. »

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité je vous remercie.

Mr LEVESQUE donne lecture article par article du budget « Le Bragance. »

Mme le Maire : « S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

Mr GREBOVAL donne lecture article par article du budget Assainissement.

Mme le Maire : « En fonction du budget qui vient de vous être proposé, est-ce que vous avez des questions ? »

Mme ROBILLARD : « J'aimerais savoir Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances et Monsieur l'Adjoint aux travaux, si vous ne trouvez pas qu'il y a trop d'argent sur ce budget, quand on voit les excédents reportés. »

Mme le Maire : « Oui Madame ROBILLARD, il y a de l'excédent sur ce budget et je ne pense pas que nous ayons intérêt à l'y faire dormir puisqu'il n'y a pas d'investissement d'importance à faire. Donc, je propose que nous en débattions lors d'un prochain Conseil Municipal pour voir à baisser cette taxe qui, puisque ce sont des recettes qui viennent de la part de consommateurs, qui s'avèrent être à hauteur de 0,25 € par mètres cubes. Nous allons étudier avec Madame le Percepteur à voir comment on peut baisser cette taxe dans le sens du soulagement aux habitants, je pense que ça peut être une mesure positive pour les habitants. »

Mme MALLET : « Peut-être pourriez-vous aider les extérieurs à obtenir enfin un assainissement et les aider davantage que la part de la Ville actuellement ? »

Mme le Maire : « Nous pourrions aider les extérieurs, nous sommes en train de travailler pour les extérieurs et nous vous annoncerons bientôt quelque chose d'intéressant par rapport aux extérieurs sur une arrivée d'assainissement par l'autre côté. Mais nous ne pouvons pas débloquer sur ce type de travaux, apparemment cela s'avère impossible. Donc, en tout cas, nous avons un chantier qui est réalisé par l'autre bord et non pas en montant par la Côte de Dieppe en pensant, principalement, à votre lieu de domiciliation. »

Mme MALLET : « C'était n'importe comment un assainissement individuel, il n'y avait pas de montée par la rue de Dieppe. »

Mme le Maire : « Il nous est demandé à priori de l'envisager. »

Mme MALLET : « Tant mieux. »

Mme le Maire : « Cela nous a été demandé de l'envisager. Voyez le coût sur une montée d'assainissement Côte de Dieppe. »

Mme MALLET : « Si ça vient par Etalondes, tant mieux. »

Mme le Maire : « Alors là il y a quelques opportunités, Mr GREBOVAL. »

Mr GREBOVAL : « Il y avait l'assainissement individuel. Nous avons vu avec le syndicat, le SMEA. »

Mme le Maire : « Nous ne pouvons pas abonder sur ce compte là. »

Mr GREBOVAL : « Qui est pris à 80% de subvention, il y a une part fixe qui est de 3 300 € pour l'installation complète, même s'il faut une pompe de refoulement c'est le même prix pour tout le monde. »

Mme le Maire : « Mais ce que vous expliquez a été détaillé dans une réunion dans cette salle là, il y a quelques temps, et c'est une des dispositions qui visent à éviter le mitage des maisons. Il y a un coût collectif qui peut être considérable ou un coût individuel quand il s'agit de traiter sur la parcelle. »

Mr GREBOVAL : « Mais, par contre la somme que nous avons en assainissement sur ce budget là, il ne peut pas venir en aide avec le syndicat du SMEA. »

Mme le Maire : « Non, c'est ce que j'ai dit juste avant. »

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

Nous passons à Locatif Elidis et après il y aura les ateliers relais Techni Bureau. Mr LEVESQUE. »

Mr LEVESQUE donne lecture article par article du budget primitif « Elidis ».

Mme le Maire : « Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

Mr LEVESQUE donne lecture article par article du budget Techni Bureau.

Je précise que c'est un budget qui court mais que nous ne sommes plus propriétaires. »

Mme le Maire : « Y a-t-il des questions sur ce bâtiment dont nous ne sommes plus propriétaires ? Non ?

Alors, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote approuvé à l'unanimité je vous remercie. »

Les budgets vont circuler pour les signer, vous n'oubliez surtout pas avant de partir.

15) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire

- N°002/10 Passation d'un contrat avec Mr Rafael GEORGES – intermittent du spectacle – 76200 DIEPPE – pour des missions de régisseur son au Théâtre du Château, les 18 janvier (8 h), 19 janvier (12 h), 23 janvier (8 h), 24 janvier (8 h), 25 janvier (8 h), 26 janvier (8h).
Montant de la rémunération : 650 € brut pour une durée de travail de 52 h.
Paiement des charges patronales par la Commune.
Versement de 6 défraiements de 22,40 € correspondant aux indemnités kilométriques pour le trajet aller-retour Dieppe-Eu.
- N°003/10 Passation d'un contrat et son avenant avec l'ASSOCIATION NA – 25000 BESANCON pour 3 représentations du spectacle « Animale » au Théâtre du Château les 25 janvier à 14 h 30, 26 janvier à 14 h 30 et 19 h 30.
Montant de la prestation : 4 882,30 € H.T. soit 5 150,83 € T.T.C.
Prise en charge également par la Commune de l'hébergement des artistes et des frais de droits d'auteurs.
- N°004/10 Passation d'une convention avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME – EU – pour la mise à disposition d'un minibus.
Cette mise à disposition est gratuite. Un état des lieux du véhicule sera réalisé au départ et au retour. La commune devra désigner deux chauffeurs ayant plus de 21 ans et un permis de conduire de plus de 2 ans. Le véhicule sera mis à disposition avec le réservoir plein et rendu le réservoir plein avant la restitution du véhicule.
La convention est conclue pour une durée d'un an.
- N°005/10 Passation d'une convention avec l'ASSOCIATION DU VIMEU – 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN – pour la conduite d'un chantier d'insertion dans le cadre de travaux effectués au sein du site du Bois l'Abbé en Forêt d'Eu et dans la commune.
L'intervention consistera en travaux d'entretien et restauration des vestiges antiques, entretien végétal et aménagements paysagers, travaux d'intérieur et de rénovation (peinture, papier peint...), travaux de maçonnerie, travaux divers.
Sous réserve de nouvelles modifications financières du Gouvernement, le montant de la prestation s'élève à la somme forfaitaire de 88 € par chantier et par jour travaillé.

La Commune fournira les matériels et matériaux nécessaires au travail de l'équipe dès le démarrage du chantier et en nombre suffisant pour le groupe.
La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

- N°006/10 Passation d'un contrat avec Mr Valery ARZOUMANOV – 76260 EU – pour la commande d'une œuvre musicale originale qui sera interprétée publiquement dans le cadre de l'accueil d'un concert de l'Ensemble inter contemporain le 25 février 2010, au Théâtre du Château.
Le titre de l'œuvre musicale s'intitule : Procession.
L'œuvre sera écrite pour une formation de quintette de cuivre et d'une durée approximative de 10 mn.
En contrepartie de l'œuvre musicale, le compositeur percevra une somme forfaitaire et libératoire brute de 1 300 €.
- Cette somme est soumise à l'ensemble des prélèvements, cotisations, taxes ou retenues de nature fiscale et/ou sociale qui seraient exigibles au moment de son règlement en application des dispositions de la réglementation française en vigueur.
- N°007/10 Passation d'un contrat avec Mr Valery ARZOUMANOV – 76260 EU – compositeur – pour son intervention dans le cadre d'un atelier de sensibilisation auprès de scolaires, en lien avec l'ensemble inter contemporain.
Les interventions ont eu lieu au Collège Louis-Philippe auprès de 7 classes de 3^{ème} :
- le mardi 2 février de 13 h 05 à 17 h 20
- le vendredi 5 février de 13 h 05 à 16 h 20.
Montant de la rémunération horaire brute : 61 € soit la somme totale de 427 € brut.
- N°008/10 Passation d'un contrat avec l'ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN – 75010 PARIS pour une prestation musicale au Théâtre du Château, le jeudi 25 février 2010 à 20 h.
Montant de la prestation : 6 250 € H.T. soit 6 594 € T.T.C. (comprenant : l'hébergement des artistes, les frais de voyage en train, les transferts locaux des musiciens, frais de droits d'auteurs).
- N°009/10 Passation d'un contrat avec la production ANTEPRIMA – 75009 PARIS – pour la présentation du spectacle « BAPTISTE TROTIGNON » - le 5 Février 2010, à 20 h, au Théâtre du Château.
Montant de la prestation : 6 500 € H.T. soit 6 857,50 € T.T.C.
Prise en charge également par la commune de :
- la restauration pour 3 personnes ainsi que l'hébergement,
- les transferts locaux de l'équipe,
- les frais de droits d'auteurs et les éventuelles taxes parafiscales.
- N°010/10 Passation d'un contrat avec la COMPAGNIE ALADIN – 54400 LONGWY – pour la représentation du spectacle « A CACHE-CACHE DANS LE PRE VERT » qui aura lieu au Théâtre du Château, le 23 avril 2010 à 20 h.
Montant de la prestation : 1 174,15 € (spectacle 1 000 €, frais de déplacement 150 €, TVA 24.15 €)
Prise en charge par la Commune des frais SACEM et du repas des artistes.
- N°011/10 Passation d'un contrat avec Mme HUBIN – musicienne – 80000 AMIENS – pour un spectacle qui aura lieu à la Salle Michel Audiard, le dimanche 16 mai 2010, de 15 h à 20 h.

Montant de la prestation : 450 € net payés par le GUSO.
Prise en charge par la Commune des cotisations patronales et des droits SACEM.

- N°012/10 Passation d'un contrat avec la SOCIETE DOMIA COORDONNATEUR SPS – 76330 PETITVILLE – pour une mission de coordination (opération de niveau 2) sécurité et protection de la santé pendant les travaux de restauration de la galerie des Guise du Château.
Montant de la prestation à engager au titre de ce contrat : 4 020 € H.T. soit 4 807,92€ T.T.C.
- N°013/10 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION « LES CLOWNS CIRCUS » - 7021 HAVRE – Belgique – pour une déambulation musicale en ville, de 14 h à 15 h 30, dans le cadre des fêtes de Mardi-Gras, le 16 février 2010.
Montant de la prestation : 750 € T.T.C.
Prise en charge par la Commune des droits d'auteurs.
- N°014/10 Passation d'un contrat avec la STE GAZ DE FRANCE RESEAU DISTRIBUTION MANCHE MER DU NORD – 76172 ROUEN CEDEX – pour la location d'un compteur gaz pour le Château musée.
Le montant de la cotisation annuelle à engager est de 213,86 € H.T. soit 255,78 € T.T.C.
Le prix de la prestation sera révisé le 1^{er} janvier de chaque année.
Durée du contrat : 3 ans à compter de la date de mise en service.
- N°015/10 Passation d'une convention avec le MUSEE LOUIS-PHILIPPE pour la mise à disposition d'un tour à bois pour le service menuiserie des services techniques de la ville.
Mise à disposition gratuite.
Durée de la convention : 5 ans à compter du 1^{er} mars 2010, pouvant être renouvelée par tacite reconduction.
- N°016/10 Passation d'une convention avec l'ASSOCIATION « PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE DE LA VILLE D'EU » pour la mise à disposition d'un marteau forestier au chiffre du roi Louis-Philippe au Musée Louis-Philippe.
Cette mise à disposition est gratuite.
Durée de la convention : 3 ans à compter du 1^{er} mars 2010 pouvant être renouvelée par tacite reconduction pour une même durée, dans la limite de 12 ans.
- N°017/10 Passation d'un contrat avec l'AMC & LES TONTONS TOURNEURS – 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR – pour la production du spectacle « FRANCK TERRIER JAZZ TRIO » qui aura lieu au Théâtre du Château, le 26 février 2010, à 19 h 30.
Le montant de la prestation s'élève à 853,08 € H.T. soit 900,00 € T.T.C.
Prise en charge par la commune des droits d'auteurs.
- N°018/10 Passation d'un contrat avec la PRODUCTION NEANT EMPIRIQUE – 76260 EU – pour la production d'un concert du groupe PRON ADDICTED ENSEMBLE le 26 février 2010 au Théâtre du Château.
Montant de la prestation : 6 cachets d'artiste de 150 € soit 1 350 € payés par l'intermédiaire du GUSO et 450 € de frais de défraiement.
Prise en charge par la commune des droits d'auteurs.

- N°019/10 Tarifs pour droit d'entrée pour les concerts des groupes PRON ADDICTED ENSEMBLE ET l'AMC & LES TONTONS TOURNEURS qui ont eu lieu le 26 février 2010 au Théâtre du Château :
- | | | | |
|-----------------------|----------------|----------------|------|
| - par concert | - tarif unique | - la place | 8 € |
| - pour les 2 concerts | - tarif unique | - les 2 places | 13 € |
- Dans le cadre d'un jeu participatif, 5 places gratuites (1 par famille) ont été accordées pour l'un des concerts au choix.
- N°020/10 Passation d'un contrat avec la COMPAGNIE ALADIN – 54400 LONGWY – pour la représentation du spectacle « A CACHE-CACHE DANS LE PRE VERT » qui aura lieu au Théâtre du Château, le 22 avril 2010 à 20 h.
Montant de la prestation : 1 174,15 € (spectacle 1 000 €, frais de déplacement 150 €, TVA 24.15 €)
Prise en charge par la Commune des frais SACEM et du repas des artistes.
Cette décision abroge et remplace la décision n°010/10 – changement de date de la représentation 22 avril au lieu du 23.
- N°021/10 Passation d'un contrat et ses deux avenants avec l'ASSOCIATION THEATRE DU CENTAURE – 13008 MARSEILLE – pour deux représentations du spectacle FLUX HYDROCARBURE – le 5 mars 2010 à 19 h 30 et 20 h 30 à la Chapelle du Collège.
Montant de la prestation : 4 000 € H.T. soit 4 220 € T.T.C.
Prise en charge par la Commune :
- des droits d'auteurs,
- des voyages, transports de matériel et des chevaux pour 1 688 € T.T.C.
- des frais d'hébergement et de repas pour 5 personnes ainsi que les frais de litière de nourriture, de fourrage des chevaux.
- N° 022/10 Passation d'un contrat avec le TRIO JEUDI BLEU – 80132 DRUCAT – pour la production d'un concert dans le Jardin à la Française du Château, le 19 août 2010 de 19 h à 20 h.
Montant de la prestation : 700 € T.T.C.(comprenant prestation musicale, frais de déplacement, lumières et sono)
Prise en charge par la commune des droits d'auteurs.
- N°023/10 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION LES INTERSTITIELS – 75020 PARIS – pour la production du spectacle « VOUS ETES JEUNE (c'est bien, continuez) le 12 mars 2010, à 19 h 30, au Théâtre du Château.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 000 € T.T.C.
La Commune prendra également l'hébergement et les repas de l'artiste ainsi que les frais SACEM.
- N°024/10 Passation d'un contrat avec la CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SEINE-MARITIME – pour la réalisation d'un diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la ville.
Montant de la prestation : 1 400 € H.T. soit 1 674,40 € T.T.C.
- N°025/10 Passation d'un contrat avec la Société SAGE Services Energie 27600 – SAINT-AUBIN – SUR-GAILLON - pour une mission d'études et de conseil de définition d'un type de marché d'entretien et d'exploitation du chauffage des bâtiments communaux.
Montant de la prestation : 8 280 € H.T. soit 9 902,88 € T.T.C.

- N°026/10 Passation d'une convention avec l'ASSOCIATION « RESTONS JEUNES EN RETRAITE » - EU- pour la mise à disposition d'une salle située à l'étage de la Salle Michel Audiard.
La mise à disposition est gratuite.
La convention prend effet à compter du 1^{er} mars 2010.
- N°027/10 Passation d'un contrat avec AUGURI PRODUCTIONS – 75011 PARIS – pour la production du spectacle « THOMAS VDB EN ROCK ET EN ROLL » du 12 Mars 2010 à 21 h 15.
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 500 € H.T. soit 1 582,50 € T.T.C.
La Commune prendra en charge les droits d'auteurs.
- N°028/10 Décision modificative relative à la décision 002/10 – L'exécution de la mission de Mr Rafaël GEORGES n'ayant pas été effectuée dans son intégralité, les samedi 23 janvier et dimanche 24 janvier n'ayant pas été travaillés, il y a lieu de modifier le montant de son cachet et de ses défraiements.
Le montant de son cachet passe donc de 650 € brut à 450 € brut, pour une durée de travail de 36 h.
4 défraiements de 22,40 € sont également réglés au lieu de 6.
- N°029/10 Passation d'une convention d'intervention avec Mme Nathalie PAPIN – 76500 LALONDE – pour une intervention en qualité d'auteur du texte « Le Pays de rien », au collège Louis-Philippe et à la Bibliothèque pour tous de la ville d'Eu, le mercredi 10 mars 2010.
Montant de la prestation : 351 € net (déduction faite des cotisations Agessa, Csg, Crds).
La commune versera également une participation de 1 % de la rémunération brute (384 €) au titre de la contribution Diffuseur arrondie à 4 €.
- N°030/10 Tarifs pour droit d'entrée du spectacle « Vous êtes jeune (c'est bien continuez) » et « Thomas BDB en rock et en roll », qui auront lieu le 12 mars 2010 au Théâtre du Château :
- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Pour les 2 spectacles - tarif unique - | 13 € |
| Tarif réduit : (étudiants, moins de 20 ans, demandeurs d'emploi, Rmistes, agents municipaux) sur présentation d'un justificatif | 8 € |
- Dans le cadre d'un jeu participatif, 5 places gratuites (1 par famille) ont été accordées pour la soirée.
- N°031/10 Passation d'un contrat avec le STE HYDROGREEN – 29600 ST MARTIN DES CHAMPS – pour le marché de désherbage du cimetière, du camping, de la voirie et des trottoirs de la Ville d'Eu, au titre de l'année 2010.
Le marché pourra être reconduit par voie expresse deux fois pour la même durée.
Le montant de la prestation annuelle s'élève à 21 500 € H.T. soit 25 714 € T.T.C.
- N°032/10 Passation d'un contrat avec la COMPAGNIE THEATRALE LES VEILLEURS – 38100 GRENOBLE – pour la production du spectacle « LE PAYS DE RIEN » du jeudi 18 mars à 14 h 30 et 19 h 30.

Le montant de la prestation, pour deux représentations, s'élève à 3 600 € H.T. soit 3 798 € T.T.C.

La Commune prendra également en charge :

- l'hébergement et les repas de l'équipe (3 personnes du 15 au 19 mars et 3 personnes du 16 au 19 mars 2010)
- les frais de transports des 6 membres de l'équipe et le transport du décor.
- le règlement des droits d'auteur.

N°033/10 Passation d'un avenant avec l'Entreprise EBTP – 76340 BLANGY SUR BRESLE – pour le premier lot (VRD) du marché de travaux d'aménagement des abords du Lycée Anguier.
L'avenant n°2 en plus value est fixé à la somme H.T. de 9 226 € H.T. soit 11 034,30 € T.T.C. Cet avenant n°2 en plus value sur la tranche ferme sera compensé par un avenant en moins value de même montant sur la seconde tranche.
Après l'avenant n°2, le montant de la tranche ferme, initialement fixé à 390 050,85 € H.T., puis à 398 963,35 € H.T. (après avenant n°1), s'élève à 408 189,35 € H.T., soit 488 194,47 € T.T.C.

N°034/10 Passation d'un contrat avec le CENTRE CULTUREL KULTURFABRIK ASBL – L-4221 ESCH-SUR-ALZETTE – Luxembourg – pour la production du spectacle « MANSARDE A PARIS, LES DETOURS CIORAN » qui aura lieu au Théâtre du Château, le Jeudi 1^{er} avril 2010, à 20 h.
Le montant de la prestation : 5 000 € nets.
Prise en charge par la Commune :

- . du montant forfaitaire de 800 € nets au titre de remboursement de frais de déplacement de l'équipe,
- . du montant forfaitaire de 140 € nets au titre de la prise en charge des frais de réalisation et d'envoi de 200 affiches,
- . des repas pour 2 personnes le 31 mars midi et soir,
- . des repas pour 9 personnes le 1^{er} avril midi et soir.
- . l'hébergement : 2 chambres pour la nuit du 31 mars 2010 et 9 chambres pour la nuit du 1^{er} avril, petits déjeuners inclus.
- . le règlement des taxes et droits d'auteurs.

Mme le Maire : « Y a t-il des questions ? »

Mr GOUET : « Le libellé, notamment concernant le numéro 006/10 où, pour une prestation qui a eu lieu le 25 février 2010, on emploie le futur, alors que c'est passé depuis un mois et demi. De même, on retrouve cette formulation au 030 et au 034. »

Mme le Maire : « Vous voyez exactement que cela a été rédigé avant la réalisation. »

Mr GOUET : « Voilà. »

Mme le Maire : « Ce qui est la preuve d'un bon secrétariat. Mais, effectivement, on aurait pu, à la relecture mettre un passé... »

Mr GOUET : « Qui a eu. »

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques sur ces points puisqu'il n'y a pas de vote, nous allons passer aux informations diverses. »

b) Informations diverses

1) Courriers reçus

. Lettres de remerciements :

- habitants du quartier de la rue de l'Avalasse pour les travaux réalisés,
- Ecole Primevère pour la dotation d'ordinateurs,
- Bibliothèque pour tous – remerciements pour un livre de poésies de François Billon

. Véloce Club Eudois et Breslois – transmission d'un bulletin d'engagement de trois coureurs pour les Boucles du Sud Ardèche

2) Questions diverses

Mme le Maire : « Il y a une lettre de remerciements de la rue de l'Avalasse qui ont trouvé satisfaisant qu'à la suite d'un travail de proximité entre les services municipaux, Mr GREBOVAL, en tant qu'Adjoint aux travaux, des solutions techniques soient apportées pour le problème de stationnement dans cette rue là qui vous le savez, est utilisée par certains de façon tout à fait dangereuse.

Ensuite, il y a l'école Primevère pour des remerciements pour la dotation en ordinateurs. Il y a la Bibliothèque pour Tous, pour le remerciement d'avoir incorporé au sein de leur Bibliothèque un livre du poète François BILLON qui va donc être intégré dans leur Bibliothèque.

Et puis, les résultats du VCEB, avec 3 sportifs qui se sont distingués dans le Sud de l'Ardèche Guillaume DESFORGES qui termine à la 3^{ème} place au scratch est 1^{er} de sa catégorie, Florent GIGNON 5^{ème} place au scratch est 2^{ème} de sa catégorie, David HONORE 6^{ème} place est lui 3^{ème} de sa catégorie. Ils ont porté haut les couleurs du Club en Ardèche et je pense qu'il était nécessaire de vous lire la lettre de la Présidente puisque Florent GIGNON a pris la 1^{ère} place et Guillaume DEFORGES la 2^{ème} place lors de cette compétition.

Il y a une information que je vais vous révéler tout de suite si vous le voulez bien. La taxe de séjour en 2007 a révélé la recette de 5 527 €, en 2008, 10 528 € et en 2009, je vous laisse le deviner, 18 117 €.

Donc, rappeler que cette taxe de séjour sera versée pour 50 % à l'Office de Tourisme et pour 50 % sera en part municipale. Alors, compte tenu des nouvelles dispositions sur l'octroi des taxes de séjour, nous allons travailler dans un avenir très proche avec l'Office de Tourisme pour savoir sur quel objectif cet argent sera versé puisque maintenant, cela ne peut plus être versé que sur objectif. Donc, ce travail devra être fait très prochainement.

Maintenant, le CDEN, le Comité Départemental de l'Education Nationale s'est tenu hier 1^{er} avril et ce n'est pas « un poisson ». Nous avons donc la confirmation de l'ouverture de la classe maternelle à Mélusine. Et ceci avant même l'arrivée de 30 familles de gendarmes supplémentaires.

Donc, je vous l'ai évoqué tout à l'heure, le label par le guide du routard pour l'année 2010 pour notre camping. »

Y a t-il des sujets que vous voulez aborder au titre des questions diverses, s'il vous plaît ? »

Mr PARISY : « Avez-vous eu connaissance de l'insécurité qui régnait au Collège Louis Philippe ? Ou, si vous êtes vraiment sur le dossier parce qu'il y a une lettre qui circule et elle a l'air assez importante. »

Mme le Maire : « Je vais donner la parole à Mr LENGLET, puisque nous sommes intervenus sur ce dossier. »

Mr LENGLET : « Nous avons été saisis d'informations un après-midi par Mme le Principal concernant des agitations qui se produisaient devant le Collège et elle nous a dit que ce n'était pas un phénomène isolé. C'était à la sortie de 16h15 et ils rôdaient autour du Collège avec bien sûr tout le matériel traditionnel, cannettes, tabac, cigarettes plus ou moins à destination des élèves du Collège qui allaient sortir. Donc, elle était inquiète et elle nous a téléphoné pour savoir ce qu'on pouvait faire. La Police Municipale à cette heure, vous le savez, est employée à la sortie des écoles primaires et maternelles et par conséquent, nous ne disposons pas de réserve en Police Municipale permettant régulièrement d'intervenir devant le Collège. Ce jour-là, j'entends chez Mme le Principal, un besoin urgent d'aide. On a téléphoné à la Gendarmerie du Tréport qui a promis d'intervenir dès la 2^{ème} sortie, celle de 17h15. 1 heure plus tard par conséquent, la Gendarmerie du Tréport a fait une ronde et a contrôlé, je crois, jusqu'à 17 identités, a « embarqué » s'il on peut dire, un certain nombre d'individus jusqu'au poste afin de faire les contrôles d'usage et a mis je crois même un certain nombre d'amendes.

Depuis ce temps là m'a dit Mme le Principal encore hier où je la rencontrais pour autre chose, que ça s'est plutôt calmé.

Voilà les informations que nous avons sur ce qui se passe devant le Collège. L'origine c'est une certaine dégradation, peut-être que l'on peut constater chez les jeunes et ce qui nous fait envisager le fait de réfléchir à des solutions globales pour prévenir ces délinquances qui se multiplient. On m'a également dit au Conseil d'Administration du Lycée que le même phénomène se produisait plus ou moins devant le Lycée. C'est donc un phénomène global et contre lequel il va nous falloir engager une lutte préventive sans merci. Les Gendarmes ne pouvant, à chaque sortie, être là, vous le comprenez bien et les méthodes répressives n'ayant jamais abouti qu'à des rébellions accrues.

Voilà ce que je pouvais dire sur le sujet de la question que vous posez. »

Mme le Maire : « J'ajoute que les personnes contrôlées étaient extérieures au Collège. »

Mr GOUET : « Je voudrai vous demander à quoi nous devons le fait de la suppression des panneaux d'entrée de Ville Eu-Ville Normande ? »

Mme le Maire : « Ces panneaux ont besoin de propreté et je voulais vous dire que nous avons, par ailleurs, un travail à mener sur le devoir d'enlever énormément de panneaux, ça nous a été signalé sur nos entrées de Ville puisque ce sont des éléments d'insécurité relevés sur les Routes Départementales. Ces panneaux enlevés sont en nettoyage, en reconditionnement et seront pour certains, reposés et d'autres seront complètement supprimés puisqu'il va y avoir des mutations c'est sûrement pas le mot mais des arrangements sur les panneaux. »

Mr PARISY : « Je voulais savoir si, au niveau de la CCI vous pouviez me donner plus d'informations sur l'ancienne Mairie qui, à priori voudrait céder son bail et qu'après, la Mairie serait preneuse de ce dossier je pense ? »

Mme le Maire : « Sur ce dossier là, vous savez que j'avais évoqué l'arrivée Guerlain sur le Pavillon des Ministres et que j'avais dit que rien ne se ferait si nous ne récupérions pas un bien communal, qu'il y ait ce bâtiment de la Chambre de Commerce qui s'ouvre sur la Place Guillaume le Conquérant, sachant que ce bien qui nous appartient, nous versons plus de 600 € de loyer à la Chambre de Commerce sur un bien nous appartenant, que ce bien se trouve naturellement propriété de

la Ville, en retour puisqu'il s'agit d'un bail emphytéotique de 99 ans et que la Chambre de Commerce, en changeant son statut, n'a pas fait changé les documents inhérents à ce bail emphytéotique.

Je profite, pour avoir regardé à l'intérieur de ce dossier, de noter qu'à l'époque où cela a été confié il y a une trentaine d'années, il n'a pas été fait d'état des lieux sur ce bâtiment alors qu'il y avait des obligations à travaux. Mais comment justifier d'obligations à travaux sans état des lieux préalables ? Là, aujourd'hui, personne ne sait faire.

En tout cas, aujourd'hui je demande à ce que ce bâtiment qui est fort peu utilisé, revienne dans le giron municipal car la Chambre de Commerce m'a fait savoir que ça lui coûtait très cher à chauffer ça et qu'il va falloir mettre ce bâtiment aux normes handicapés dans un avenir très vite, 2015 et nous en aurons l'usage, vous le devinez bien, sur nos projets futurs. Donc, c'est une négociation qui est en cours avec la Chambre depuis 15 mois environ. »

Mr PARISY : « Et vous avez une idée du coût que cela va représenter ? »

Mme le Maire : « Il y a des propositions financières qui ont été faites, qui seraient la somme des emprunts encore en cours, sachant qu'à l'intérieur de cette CCI, sachant que des personnes à l'interne m'ont dit que cela ne pouvait pas être ce problème là le blocage, puisque les 600 000 € qu'il reste en remboursement d'emprunt, ils ont déjà tout l'argent qui a été budgété, qui a été mis en réserve à l'époque où ils avaient le centre de formation à cet endroit là. Donc, les 600 000 € qui restent à payer sur les emprunts en cours sont déjà en réserve. Donc, Mr le Sous Préfet est sur ce dossier, mais comme il y a un nouveau Sous Préfet, en ce moment, nous sommes sur le temps où il prend ses marques.

Il viendra faire une visite un après-midi entier dans la Ville d'Eu pour voir toute une série de dossiers que nous avons en ce moment et que nous espérons pouvoir régler plus facilement avec son appui et je ne peux en dire plus tout de suite, c'est la question qui devrait être soumise au bureau très prochainement. »

Mr LAMORIL : « Ce n'est pas une question, c'est une précision que je voudrai avoir par Mr GREBOVAL, dans ce que nous avons voté tout à l'heure à l'article 7, les travaux de démolition du Syndicat d'Assainissement Mers Les Bains, Ville d'Eu et la Commune d'Oust Marest, le Tréport n'y figure pas ? »

Mr LAMORIL : « Il est noté ? Ils ne la démolissent pas ? »

Mr GREBOVAL : « Il n'a pas été mis. Elle est en démolition mais elle servira de pompe de relevage. »

Mr LAMORIL : « Comme elle n'est pas précisée, je voulais simplement... »

Mme le Maire : « Le site reste tandis que nous, quand cela sera démoli, on pourra profiter du site. »

Mr HENNEBICQUE : « Non, non, c'est autre chose, celle du Tréport est gérée par le Syndicat d'Assainissement de Mers Les Bains/Le Tréport. »

Mr LAMORIL : « D'accord elle est là la différence. »

Mme le Maire : « Avez-vous compris ? Nous avons besoin de techniciens à côté de nous. »

Mr PARISY : « Moi, je comptais sur Mr GREBOVAL. »

Mme le Maire : « Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, j'aborderai devant vous le problème de la situation d'Alcatel Lucent sur le territoire de la Commune d'Eu. Vous avez vu quelques polémiques qui sont parties de mon intervention au Conseil Communautaire dans le propos préalable d'accueil des membres du Conseil Communautaire où j'ai évoqué Guerlain etc...et évoqué le fait du doute de ce qu'Alcatel Lucent resterait-il à Eu ou pas ?

Donc, je vais vous livrer le fond de ma pensée et vous dire que, depuis 2008, nous sommes en discussion très fréquente avec l'Entreprise Alcatel sur son installation et ce qu'elle peut devenir dans l'avenir, dans la mesure où nous sommes sur un site qui a beaucoup d'années, qui est lui aussi, sur la zone des Prés Salés et il est important pour l'Entreprise Alcatel de réduire ses coûts, dont ses coûts de fonctionnement. Donc, ils ont travaillé à faire un audit de la structure avec l'ADEME qui a révélé des niveaux d'investissement importants. Donc, à ce moment là, ils se sont retournés vers moi et m'ont demandé s'il y avait une autre zone à la Ville d'Eu de disponible.

Aujourd'hui, sur l'ampleur du sujet Alcatel, il ne s'agirait pas d'y avoir un site équivalent, dans la mesure où c'est un site qui a été conçu pour 2 000 travailleurs et que là, on est à 500 et dans un avenir très proche, on devrait être sur ce site, il faut le rendre de plus en plus performant de façon à maintenir ces 300 emplois et voir éventuellement à en récupérer d'autres. Je vous rappelle quand même qu'en 2007 ont disparu 86 emplois. Ces 86 emplois qui ont disparu sont donc accompagnés maintenant de 200 supplémentaires. Dans les informations sur les 200 supplémentaires, il n'y a que le site d'Eu qui n'a pas baissé en perte d'emplois donc, de 500 on descend à 300. Cette structure doit devenir de plus en plus efficace et avoir la meilleure qualité possible. Donc, avec cette opportunité d'un nouveau terrain à Eu pour construire l'Entreprise Alcatel, je me suis retournée vers des constructeurs loueurs parce qu'aujourd'hui dans les concepts de ces nouvelles usines, elles ne veulent plus être propriétaires et les concepteurs loueurs que j'ai pu contacter m'ont dit que ça ne les intéressait pas de construire parce que s'ils construisent, c'est au bord d'une autoroute. Dans la mesure où l'Entreprise peut du jour au lendemain s'en aller et à ce moment là eux, il leur faut retrouver un nouveau locataire. Donc, j'ai attiré l'attention du Conseil Communautaire, sur la présence, à ce moment là, sur le site de la Ville d'Eu, mais que, si on était sur du déménagement, nous serions dans des plus grandes inquiétudes. Ceci a été repercuté dans la presse puisque ce jour là, nous avions la presse de présente. Cela a chauffé au sein d'Alcatel, ce qui a permis que l'Entreprise Alcatel fasse une conférence de presse et que le Directeur Général d'Alcatel Lucent vienne mardi. Il a rencontré les salariés et il les a rassurés sur le fait que ce chantier se fera sur place.

Donc, l'Entreprise va être reconditionnée sur le site avec les aménagements de modernité nécessaires à sa modernité pour pouvoir durer et surtout être complètement inscrite dans ces nouvelles missions qui sont complètement de recherche et de développement.

Donc, voici les dernières informations que je possède, j'étais encore en réunion avec le Directeur d'Alcatel hier, en Sous Préfecture et, de toute façon, nous restons proches et notre intérêt à tous est que, l'Entreprise Alcatel soit à Eu et sur son site, et le plus longtemps possible je crois, pour l'ensemble des travailleurs qui ne concerne pas seulement des habitants de la Ville d'Eu, mais des habitants des communes tout autour et c'est une belle histoire que l'histoire d'Alcatel et nous souhaitons nullement qu'elle s'arrête. Nous voulons absolument qu'elle perdure. En tout cas, la venue du Directeur Général a, semble t-il, rassuré et il a pris des engagements sur l'investissement sur le site.

Donc, je pense que je vous devais ces explications et peut-être pourrions-nous regagner de l'emploi dans le cadre de cette recherche et développement.

S'il n'y a pas d'autres sujets à aborder ou des commentaires, je vais vous annoncer le prochain Conseil Municipal, fixé à la date du vendredi 21 mai.

Il y a peut-être un point qui nous obligera à faire un Conseil Municipal le dernier vendredi d'avril mais nous faisons tout pour l'éviter.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Mr GREBOVAL, je n'avais pas vu que vous vouliez la parole avant que je lève la séance. »

Mr GREBOVAL : « Cette année, nous avons lancé la campagne de stérilisation des œufs de goélands. A partir du 3 mai, il va y avoir un passage pour compter les nids et pour le 15 mai, il faut que la 1^{ère} stérilisation soit faite et 21 jours après, nous passons à la 2ème passe. Là, nous avons mis en concurrence pour le traitement car l'année dernière nous avions une somme plus élevée. Maintenant pour 4 000 €, nous sommes obligés de passer en concurrence. »

Mme le Maire : « L'année dernière, c'était 20 000 € avant les passages à la concurrence et les dispositions qu'avait pris le gouvernement ont été retoquées. Donc maintenant c'est redescendu à 4 000 €.

Sur ce, je lève le Conseil Municipal, le Conseil d'Etat. Mesdames, Messieurs, je vous remercie. »

« N'oubliez pas les œufs de Pâques demain matin à 11h00. »

La séance est levée à 22h05.

--==--